

CRI n° 17 (2025-2026)
3^e session de la XII^e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2025-2026

COMPTE RENDU INTÉGRAL*

Séance plénière

Mercredi 22 avril 2026

*Application de l'article 162 du règlement

Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson, 6
5012 Namur
compte.rendu@parlement-wallonie.be

Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **www.parlement-wallonie.be**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE	1
ABSENCES MOTIVÉES	1
APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	1
COMMUNICATIONS	1
COMMUNICATIONS	2
COMMUNICATIONS	2
DÉPÔT DE DOCUMENTS	2
PRISES EN CONSIDÉRATION	2
QUESTIONS URGENTES	2
Question urgente de M. Jean-Paul Bastin à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le renforcement des synergies entre les entreprises wallonnes et flamandes ».....	2
Intervenants : M. le Président – M. Jean-Paul Bastin – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.	
Question urgente de M. Freddy Mockel à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « le recours au télétravail dans le secteur public wallon ».....	3
Intervenants : M. le Président – M. Freddy Mockel – Mme Jacqueline Galant, Ministre.	
Question urgente de M. Vincent Crampont à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le soutien au secteur non marchand face à la flambée des prix des carburants ».....	4
Intervenants : M. le Président – M. Vincent Crampont – M. Yves Coppieters, Ministre.	
Question urgente de M. Bruno Lefèbvre à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « le manque de moyens des CPAS pour assurer la réinsertion des demandeurs d'emploi exclus du chômage ».....	4
Intervenants : M. le Président – M. Bruno Lefèbvre – M. François Desquesnes, Ministre.	
QUESTIONS D'ACTUALITÉ	5
Question d'actualité de Mme Christie Morreale à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « la place de la Wallonie dans le Plan national de résilience civile » ;	
Question d'actualité de Mme Sophie Fafchamps à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « l'implication de la Wallonie dans la campagne lancée par le Centre de crise national pour faire face aux situations d'urgence ».....	5
Intervenants : M. le Président – Mme Christie Morreale – Mme Sophie Fafchamps – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.	

Question d'actualité de M. Stéphane Hazée à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « la forte aggravation du déficit de la Wallonie en 2025 »..... 7

Intervenants : M. le Président – M. Stéphane Hazée – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question d'actualité de Mme Anne Lambelin à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « la mise en place d'un leasing social pour soutenir les travailleurs dans la transition vers l'électromobilité »..... 8

Intervenants : M. le Président – Mme Anne Lambelin – M. François Desquesnes, Ministre.

Question d'actualité de M. Nicolas Tzanetatos à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « la cohérence au sein du cabinet de M. le Ministre sur la réforme des institutions provinciale »..... 9

Question d'actualité de M. Chris Massaki Mbaki à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « l'impact de la longévité de la grève de Bpost sur les services communaux en Wallonie »..... 9

Intervenants : M. le Président – M. Chris Massaki Mbaki – M. François Desquesnes, Ministre.

Question d'actualité de Mme Caroline Cassart-Mailleux à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « le service minimum au sein des TEC »..... 10

Intervenants : M. le Président – Mme Caroline Cassart-Mailleux – M. François Desquesnes, Ministre.

Question d'actualité de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les inquiétudes face à la présence de cadmium dans les sols »..... 12

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Dejardin – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question d'actualité de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la lutte contre les discriminations fondées sur l'âge »..... 13

Intervenants : M. le Président – Mme Sabine Roberty – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question d'actualité de Mme Bénédicte Linard à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la liquidation du subsidé à l'ASBL « Toi mon endo » »..... 14

Intervenants : M. le Président – Mme Bénédicte Linard – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question d'actualité de M. Maxime Daye à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la neutralité totale dans le service public »..... 15

Intervenants : M. le Président – M. Maxime Daye – Mme Jacqueline Galant, Ministre.

Question d'actualité de Mme Caroline Desalle à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « les nouveaux outils de développement du tourisme local à destination des communes »..... 16

Intervenants : M. le Président – Mme Caroline Desalle – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

Question d'actualité de M. Chris Massaki Mbaki à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « les logements touristiques en ligne non déclarés auprès des opérateurs touristiques locaux »..... 16

Intervenants : M. le Président – M. Chris Massaki Mbaki – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

Question d'actualité de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le risque de délocalisation de la société Artbois en raison de la saturation du réseau électrique »..... 17

Intervenants : M. le Président – Mme Anne-Catherine Goffinet – Mme Cécile Neven, Ministre.

PÉTITIONS	18
Pétition demandant l’interdiction progressive des pesticides de synthèse en Wallonie en vue de protéger la santé humaine et en particulier celle des enfants (Doc. 477 (2025-2026) N° 1).....	18
Discussion générale.....	18
Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Dejardin – Mme Véronique Durenne – Mme Jamila Ammi – Mme Marie Jacqmin – Mme Bénédicte Linard – M. Yves Coppieters, Ministre.	
Pétition relative aux TEC et à une demande de débat avec auditions sur les conséquences de la réforme des lignes et horaires de bus suite à la mise en service du tram le 28 avril 2025 (Doc. 478 (2025-2026) N° 1).....	27
Discussion générale.....	27
Intervenants : M. le Président – Mme Christie Morreale – Mme Sabine Roberty – Mme Diana Nikolic – Mme Alice Bernard – Mme Sophie Fafchamps – M. Freddy Mockel – M. François Desquesnes, Ministre.	
VOTES	35
Projets de motion déposés en conclusion des interpellations de M. Lefèbvre à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur la nécessaire remise en ordre des équipements électriques de la Wallonie et de M. Hazée à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur l’état des installations électriques de la Wallonie par MM. Lefèbvre et Crampont (Doc. 537 (2025-2026) N° 1), par M. Hazée (Doc. 538 (2025-2026) N° 1), par M. Liradelfo (Doc. 539 (2025-2026) N° 1) et par M. J.-P. Bastin et Mme Cassart-Mailleux (Doc. 540 (2025-2026) N° 1).....	35
Vote nominatif.....	35
Intervenants : M. le Président – M. Bruno Lefèbvre – M. Stéphane Hazée – M. Julien Liradelfo – M. Jean-Paul Bastin – Mme Caroline Cassart-Mailleux.	
Projets de motion déposés en conclusion de l’interpellation de M. Hazée à M. Jeholet, Ministre de l’Économie, de l’Industrie, de l’Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur le recrutement d’un ou d’une membre du comité de direction de Wallonie Entreprendre, par M. Hazée (Doc. 541 (2025-2026) N° 1) et par M. Maillen (Doc. 542 (2025-2026) N° 1 et 1bis).....	39
Vote nominatif.....	39
Intervenants : M. le Président – M. Stéphane Hazée – M. Vincent Maillen – M. Julien Liradelfo.	
Pétition demandant l’interdiction progressive des pesticides de synthèse en Wallonie en vue de protéger la santé humaine et en particulier celle des enfants (Doc. 477 (2025-2026) N° 1 à 3).....	40
Votes nominatifs.....	40
Vote sur l’ensemble.....	43
Pétition relative aux TEC et à une demande de débat avec auditions sur les conséquences de la réforme des lignes et horaires de bus suite à la mise en service du tram le 28 avril 2025 (Doc. 478 (2025-2026) N° 1 et 2).....	43
Vote nominatif.....	43
Vote sur l’ensemble.....	44
LISTE DES INTERVENANTS	45
ABRÉVIATIONS COURANTES	46
ANNEXES	47

SÉANCE PLÉNIÈRE

Présidence de M. Willy Borsus, Président

Le procès-verbal de la dernière séance plénière est déposé sur le bureau.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 4 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

ABSENCES MOTIVÉES

M. le Président. – Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance :

- M. Wahl, Mmes Van Walle, Tellier et Aït Alouha, pour raisons de santé ;
- MM. Collignon, Devin et Mme Cremasco, pour raisons personnelles ;
- M. le Ministre-Président Dolimont, retenu par d'autres devoirs.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Président. – Conformément à l'article 28.2 du règlement, la Conférence des présidents a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance qui vous est soumis conformément à l'article 67.1.

Ce document vous a été adressé.

J'ai été saisi du dépôt des propositions suivantes :

- la proposition de résolution visant à renforcer la protection de la population contre l'exposition aux pesticides, déposée par Mme Dejardin, M. Lepine, Mme Roberty, MM. Fontaine, Spies et Mme Hanus (Doc. 544 (2025-2026) N° 1) ;
- la proposition de décret modifiant l'article 44bis du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe afin de prévenir certains contournements du taux réduit pour l'acquisition d'une habitation propre et unique, de prendre en compte la quasi-pleine propriété, de tenir compte des droits de jouissance, et d'encadrer la location de l'immeuble obstructif pendant le délai de trois ans, déposée par M. Collignon, Mme Özen, M. Lepine, Mme Greco, M. Fontaine et Mme Morreale (Doc. 546 (2025-2026) N° 1) ;
- la proposition de décret modifiant l'article 257 du Code des impôts sur les revenus 1992 et

abrogeant l'article 259 en vue d'attribuer directement aux locataires les réductions de précompte immobilier, déposée par Mme Özen, M. Devin, Mme Lambelin, MM. Lefèbvre, Witsel et Mme Morreale (Doc. 547 (2025-2026) N° 1) ;

- la proposition de décret modifiant l'article 257 du Code des impôts sur les revenus 1992 en vue de revaloriser les réductions de précompte immobilier pour les personnes à charge et les personnes en situation de handicap, déposée par M. Devin, Mme Dejardin, M. Collignon, Mme Roberty, M. Crampont et Mme Morreale (Doc. 548 (2025-2026) N° 1) ;
- la proposition de résolution visant à renforcer la prévention contre les guets-apens homophobes et la sécurité des personnes LGBTQIA+, déposée par Mmes Roberty, Muratore, M. Lefèbvre, Mmes Lambelin, Greco et M. Witsel (Doc. 549 (2025-2026) N° 1).

Je vous propose d'ajouter leur prise en considération à notre ordre du jour.

Quelqu'un s'oppose-t-il à l'ajout de ces prises en considération à notre ordre du jour ?

Personne ne s'y opposant, l'ordre du jour ainsi modifié est adopté.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – Mme Aït Alouha m'a fait part de sa décision de ne plus siéger en tant que membre du groupe PTB. Elle siégera désormais comme indépendante.

En conséquence, Mme Aït Alouha ne siégera plus en tant que membre effective en Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale et en Commission pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Elle ne siégera plus en tant que membre suppléante en Commission de l'énergie, du climat et du logement et en Commission de coopération.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – Je porte à votre connaissance, en application de l'article 127.4 du règlement, qu'une pétition pour une plus grande implication politique des citoyens et citoyennes au Parlement wallon, signée par 995 personnes, m'a été adressée.

Elle sera envoyée à la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – Les institutions européennes m'ont transmis une proposition de décision pouvant faire l'objet d'un avis du Parlement ainsi que deux consultations.

Divers documents m'ont été adressés. Ils ont été envoyés aux commissions concernées.

La Cour constitutionnelle m'a fait parvenir cinq notifications d'arrêt.

La liste reprenant les documents et les notifications d'arrêt de la Cour constitutionnelle a été adressée aux membres.

Tous les documents cités sont à la disposition des parlementaires qui émettraient le souhait d'en prendre connaissance.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. le Président. – La liste des projets de décret déposés au Parlement par le Gouvernement et des rapports de commission a été adressée aux membres. Son contenu sera annexé au compte rendu.

PRISES EN CONSIDÉRATION

M. le Président. – L'ordre du jour, en application des articles 95 et 126 du règlement, appelle le Parlement à se prononcer sur la prise en considération des propositions suivantes :

- la proposition de résolution déposée par Mme Dejardin, M. Lepine, Mme Roberty, MM. Fontaine, Spies et Mme Hanus (Doc. 544 (2025-2026) N° 1) ;
- la proposition de décret déposée par M. Collignon, Mme Özen, M. Lepine, Mme Greco, M. Fontaine et Mme Morreale (Doc. 546 (2025-2026) N° 1) ;

- la proposition de décret déposée par Mme Özen, M. Devin, Mme Lambelin, MM. Lefèbvre, Witsel et Mme Morreale (Doc. 547 (2025-2026) N° 1) ;
- la proposition de décret déposée par M. Devin, Mme Dejardin, M. Collignon, Mme Roberty, M. Crampont et Mme Morreale (Doc. 548 (2025-2026) N° 1) ;
- la proposition de résolution déposée par Mmes Roberty, Muratore, M. Lefèbvre, Mmes Lambelin, Greco et M. Witsel (Doc. 549 (2025-2026) N° 1).

Elles ont été imprimées et distribuées.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur leur prise en considération ?

Personne ne demandant la parole, les propositions sont prises en considération. Les propositions n° 544 et 549 sont envoyées à la Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale et les propositions n° 546, 547 et 548 à la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal.

QUESTIONS URGENTES

M. le Président. – Conformément à l'article 68 du règlement, les questions urgentes ont lieu en début de séance.

Question urgente de M. Jean-Paul Bastin à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le renforcement des synergies entre les entreprises wallonnes et flamandes »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question urgente de M. Bastin à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le renforcement des synergies entre les entreprises wallonnes et flamandes ».

La parole est à M. Bastin pour poser sa question.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, ce matin, M. Yves Delatte, CEO de la SONACA, s'exprimait par rapport à différents enjeux industriels de la Wallonie, de la Belgique et de l'Europe. Nous partageons nombre de ces enjeux, notamment comment faire en sorte que la marque Belgique, qui est plus porteuse, puisse être mise en avant et intégrée par nos différents entrepreneurs, là où l'on voit que nous avons une mission royale aujourd'hui qui tient à

approfondir ces relations, mais qui témoigne aussi que nous vivons plutôt côte à côte que l'un avec l'autre. Comment dépasser les protectionnismes européens et les replis nationalistes auxquels nous assistons, alors que l'exemple d'Airbus est un magnifique exemple de coopération européenne et un leader mondial ?

Enfin, par rapport à tout ce qui est l'espace, notamment quand on voit que SpaceX est un acteur mondial global et qu'il peut même influencer sur le cours des belligérants, notamment en Ukraine, comment faire en sorte que l'Europe, et surtout la Wallonie, où nous avons des acteurs de pointe et un volontarisme politique historique pour pleinement prendre sur le terrain de ces domaines.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Monsieur le Député, je me réjouis de cette mission royale en Belgique. Pour en avoir fait quelques-unes, la marque Belgique – plutôt que les marques régionales –, essentielle et importante, est lisible aussi par rapport à l'étranger. Cette collaboration est importante par rapport aux défis que nous devons relever. On parle beaucoup de souveraineté industrielle dans des tas de secteurs : le spatial bien évidemment, la défense, l'aéronautique, mais aussi le secteur de la santé, de l'énergie, de l'agroalimentaire.

Renforcer les synergies et les collaborations avec le nord du pays est essentiel. Je rappelle qu'en termes d'investissements, la Flandre est le premier investisseur par rapport au nombre de dossiers et le troisième en termes de montants, après les États-Unis et la France, et qu'en matière d'emploi, par exemple, nous avons un accord de coopération sur la mobilité interrégionale des chercheurs d'emploi. Je ne peux qu'encourager, pour relever tous les défis qui nous attendent, à collaborer davantage avec le nord du pays.

M. le Président. – La parole est à M. Bastin.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Je souhaite souligner à quel point la proximité avec nos voisins du nord pouvait d'abord et avant tout être un atout malgré nos différences linguistiques.

À travers cette mission menée par le Roi, aussi symbolique qu'elle soit, je me réjouis que nous puissions approfondir ces relations et étendre nos collaborations. Je vous remercie pour votre volontarisme.

**Question urgente
de M. Freddy Mockel
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la
Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Infrastructures sportives,
sur « le recours au télétravail dans le secteur
public wallon »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question urgente de M. Mockel à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « le recours au télétravail dans le secteur public wallon ».

La parole est à M. Mockel pour poser sa question.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Madame la Ministre, cette nuit, le Gouvernement fédéral s'est enfin mis d'accord sur un certain nombre de mesures pour contrer la crise énergétique, provoquée par les États-Unis et Israël dans le Golfe et le détroit d'Ormuz actuellement. Ce sont des mesures prises un peu trop tard, trop peu importantes à notre goût. Il y a trop de court terme aussi. Par contre, pour le long terme, on fait le contraire. Il y a quelques jours, on a interdit aux citoyens belges d'investir dans l'éolien offshore.

Dans tout cela, il y avait quand même aussi un appel à du préventif, que l'on allait faire aussi une campagne de sensibilisation, notamment que le secteur public est appelé à organiser du télétravail de manière plus conséquente. Que comptez-vous faire avec l'administration wallonne pour organiser du télétravail, pour être dans le vent des mesures souhaitées par le Gouvernement fédéral ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, je rappelle simplement qu'au niveau de la fonction publique wallonne, aujourd'hui, chaque fonctionnaire a droit à 10 jours de télétravail sur une période de 20 jours, c'est-à-dire 50 %. Je rappelle également qu'ils peuvent bénéficier d'un remboursement de leur abonnement, soit en train, en bus, de tous les transports en commun. L'abonnement est intégralement pris en charge par la Région wallonne. Ils peuvent évidemment bénéficier de ces transports publics. Il n'y a pas de mesures complémentaires envisagées en ce moment par rapport au télétravail, vu que 50 % de télétravail est déjà permis.

M. le Président. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Madame la Ministre, je sais que cette possibilité existe. Toutefois, dans vos déclarations jusqu'à présent, depuis que vous avez pris cette fonction, vous déclarez partout vouloir réduire les

possibilités de télétravail. Êtes-vous aujourd'hui prête à encourager ce qui est possible actuellement et à abandonner cette vision idéologique de vouloir réduire simplement toute possibilité de télétravail ?

Question urgente
de M. Vincent Crampont
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « le soutien au secteur non marchand face à
la flambée des prix des carburants »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question urgente de M. Crampont à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le soutien au secteur non marchand face à la flambée des prix des carburants ».

La parole est à M. Crampont pour poser sa question.

M. Vincent Crampont (PS). – Monsieur le Ministre, les travailleuses et les travailleurs des aides et soins à domicile qui utilisent leur véhicule pour travailler, se déplacer, aller chez les patients attendaient des mesures fortes face à la hausse des prix, face à l'explosion des prix du carburant et à l'inaction des différents Gouvernements, et ce, depuis plus d'un mois.

Après des semaines d'attente face à cette hausse importante des prix des carburants, le Gouvernement fédéral a enfin décidé, cette nuit, de mettre en place des incitants fiscaux pour soutenir les travailleurs et les travailleuses. En effet, les employeurs interviendraient davantage pour les frais de déplacement des employés et des ouvriers. Ces mesures, Monsieur le Ministre, qui sont de bonnes mesures, risquent d'exclure le secteur non marchand qui – vous le savez aussi bien que moi – est largement structuré en ASBL.

Monsieur le Ministre, allez-vous laisser de côté ces travailleuses et ces travailleurs des aides et soins à domicile ou garanzissez-vous un mécanisme de soutien équivalent ? Dans l'affirmative, quel est-il ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Monsieur le Député, le Kern fédéral a pris toute une série de dispositifs fiscaux hier pour renforcer l'appui des déplacements entre le domicile et le lieu de travail, en incitant les employeurs à augmenter – on parle de 0,10 euro par kilomètre – leur intervention dans ce déplacement. Il s'agit de mesures fiscales. Il s'agit de compétence fédérale, basée essentiellement sur des crédits d'impôt ou des exonérations fiscales pour les

employeurs qui répondent aux conditions et qui sont dans une démarche volontaire. Cela concerne à la fois le marchand et le non-marchand.

Je ne sais pas vous dire, à ce stade, quels sont les secteurs non marchands qui sont concernés, mais c'est clair que les ASBL et les secteurs que vous citez sont touchés. Quoi qu'il en soit, nous allons être très attentifs à l'évolution de ces mesures sur l'équilibre économique et financier de nos opérateurs. Nous avons un dialogue continu avec les fédérations. S'il y avait des problèmes, je serais prêt à prendre des mesures exceptionnelles, ciblées, temporaires pour rétablir un équilibre financier pour nos opérateurs qui en ont le plus besoin.

M. le Président. – La parole est à M. Crampont.

M. Vincent Crampont (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos réponses. Nous serons très attentifs, ma collègue, Sabine Roberty, et moi, à la mise en œuvre des dispositions d'urgence que vous allez pouvoir mettre en place. On ne manquera pas de revenir vers vous, en commission, pour vous le rappeler et faire en sorte que ce secteur ne soit pas pénalisé, encore une fois, parce que c'est un secteur véritablement essentiel : les patients à domicile ne peuvent pas se passer d'eux. Si, demain, ils ne savent plus remplir le réservoir de carburant, c'est ce qui risque de se produire.

Question urgente
de M. Bruno Lefèbre
à M. François Desquesnes, Ministre du
Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et
des Pouvoirs locaux,
sur « le manque de moyens des CPAS pour
assurer la réinsertion des demandeurs d'emploi
exclus du chômage »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question urgente de M. Lefèbre à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « le manque de moyens des CPAS pour assurer la réinsertion des demandeurs d'emploi exclus du chômage ».

La parole est à M. Lefèbre pour poser sa question.

M. Bruno Lefèbre (PS). – Monsieur le Ministre, cela fait plusieurs fois que je vous interpelle sur le sujet, parce que, comme vous le savez, les CPAS sont en grande difficulté depuis la réforme d'exclusion des chômeurs. Les cinq plus grands CPAS du pays tirent aujourd'hui la sonnette d'alarme : ils ont des problèmes de trésorerie, de coûts logistiques et, surtout, des problèmes pour réinsérer les exclus du chômage sur le marché du travail. C'est vraiment extrêmement préoccupant.

Je voulais, Monsieur le Ministre, m'assurer que vous alliez mettre un peu de pression sur le niveau fédéral, surtout pour qu'il vienne en aide rapidement et en monnaie sonnante et trébuchante aux CPAS. Si ce n'était pas le cas, la Wallonie peut-elle un peu se mouiller ? Cela concerne également la Wallonie, cela concerne les exclus, cela concerne la réinsertion socioprofessionnelle. On compte donc évidemment sur vous pour agir rapidement.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Monsieur le Député, je vous remercie pour votre question urgente qui ressemble comme deux gouttes d'eau à la question orale que m'a adressée hier M. Daye. Je ne vois pas très bien où sont les éléments neufs qui font que je doive me répéter.

Les ministres sont au service du Parlement. Je vais donc tenter de répéter ce que j'ai dit, dans un timing plus large, à M. Daye. Je vous inviterai, pour le complément, à aller voir la réponse que j'ai formulée dans le compte rendu de la Commission.

Pour être clair, l'article auquel vous faites allusion le dit clairement : les présidents de CPAS interpellent la ministre fédérale Van Bossuyt. Ce n'est pas le ministre wallon. Je suis là pour défendre les pouvoirs locaux. J'ai bien noté que, cette année-ci, le montant de 300 millions d'euros pour faire face aux coûts des RIS, y compris le coût de fonctionnement des CPAS, était assuré dans une enveloppe ouverte par le Gouvernement fédéral. Mon rôle, comme ministre des Pouvoirs locaux, c'est de m'assurer que les engagements pris par le fédéral seront respectés.

M. le Président. – Pour information, seuls des éléments nouveaux qui sont exposés dans la presse ce matin permettent une question urgente qui n'a d'ailleurs été contestée par personne.

La parole est à M. Lefèbvre.

M. Bruno Lefèbvre (PS). – Je vous remercie pour cette clarification. Effectivement, ce n'est pas moi qui ai choisi de recevoir ou non les questions urgentes, Monsieur le Ministre. Vous aurez remarqué qu'elles ont été acceptées et confirmées par le président du Parlement.

Ceci dit, vous êtes effectivement ministre des Pouvoirs locaux. Cela fait six mois maintenant que l'on nous fait croire que les CPAS du pays vont avoir une aide du Fédéral. Cette aide n'arrive pas. Les CPAS n'en sortent plus. Ce sont les communes qui doivent compenser le manque de moyens. On compte sur vous aussi, Monsieur le Ministre, qui êtes en charge des Pouvoirs locaux. Votre collègue M. Jeholet dispose de la réinsertion professionnelle dans ses compétences. Il

pourrait aussi apporter une aide au financement. C'est important pour nos pouvoirs locaux et pour nos citoyens.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

M. le Président. – Conformément à l'article 68 du règlement, les questions d'actualité ont lieu en début de séance.

**Question d'actualité
de Mme Christie Morreale
à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et
Ministre du Budget, des Finances, des Relations
internationales et du Bien-être animal,
sur « la place de la Wallonie dans le Plan
national de résilience civile »**

**Question d'actualité
de Mme Sophie Fafchamps
à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et
Ministre du Budget, des Finances, des Relations
internationales et du Bien-être animal,
sur « l'implication de la Wallonie dans la
campagne lancée par le Centre de crise national
pour faire face aux situations d'urgence »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions d'actualité à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, de :

- Mme Morreale, sur « la place de la Wallonie dans le Plan national de résilience civile » ;
- Mme Fafchamps, sur « l'implication de la Wallonie dans la campagne lancée par le Centre de crise national pour faire face aux situations d'urgence ».

Je vous informe que M. le Ministre Jeholet répondra en lieu et place de M. le Ministre-Président Dolimont, excusé.

La parole est à Mme Morreale pour poser sa question.

Mme Christie Morreale (PS). – Monsieur le Ministre, le ministre Quintin a annoncé le 21 avril qu'il allait mettre en place un plan de résilience civile concerté avec les Régions. J'imagine que cette annonce du 21 avril a fait l'objet de concertations en amont. Il concerne notamment de l'acheminement militaire au travers de routes traversant le pays, donc notre Région. Cet acheminement doit être possible dans le cas d'une situation de conflit qui – cela ne me fait pas plaisir de le dire – pourrait devenir de plus en plus une réalité. Cela nécessite des travaux lourds.

J'avais déjà interrogé François Desquesnes il y a de nombreux mois à ce sujet, en lui demandant où nous en étions, et en l'interrogeant sur la manière dont cela se déployait. L'approvisionnement en eau et en énergie est également concerné.

Quand devez-vous rentrer ces informations ? Quel budget financeront les travaux ? Quel coût est estimé pour la Région ? Quel coût est estimé par le Fédéral ? Ce coût devra-t-il être absorbé par la Région wallonne ? Le Gouvernement fédéral va-t-il prendre une partie pour ce qui concerne les compétences régionales – et il y en a un certain nombre ?

L'Europe avait imaginé à un moment, si je ne me trompe pas, financer une partie de l'acheminement, notamment au travers de travaux routiers. Cela ne semble pas se concrétiser. Qu'en est-il de ces travaux ? Le cas échéant, vous avez procédé à un ajustement budgétaire. J'imagine que, s'agissant de dépenses qui doivent être déployées et de travaux qui doivent être lancés d'ici la fin de l'année, vous avez déjà eu l'occasion de les estimer.

C'est ce type d'information que je cherche à avoir du ministre-président à travers vous, Monsieur le Ministre Jeholet.

M. le Président. – La parole est à Mme Fafchamps pour poser sa question.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, nous avons connu, ces dernières années, une série de crises successives et relativement inédites – une pandémie avec confinement, des inondations sans précédent et des cyberattaques – et nous connaissons maintenant des tensions internationales particulièrement inquiétantes.

Dans ce contexte, le Centre de crise fédéral annonce une campagne pour que la population « se prépare ». Qu'elle se prépare à quoi ? Potentiellement, à rester quelques jours chez elle sans devoir sortir et à se constituer un kit de survie. Si responsabiliser la population semble être une bonne chose, cela passe nécessairement par un accompagnement.

Comment la Wallonie va-t-elle faire la promotion de cette campagne du Centre de crise fédéral ? Va-t-elle le faire, tout d'abord ? Des actions concrètes sont-elles prévues pour aider les familles à se constituer ce kit et à adopter les bons réflexes en cas de crise inopinée ?

Plus globalement, comment la Wallonie peut-elle devenir un territoire à la fois prêt, résilient et qui propose des solutions à sa population sans avoir un côté trop anxieux pour nos citoyens ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Mesdames les Députées, le Centre national de crise est en contact, depuis 2023, avec les autorités régionales et a mis en place des groupes de travail auxquels participent les administrations régionales concernées. L'objectif est un plan de résilience nationale, axé sur la résilience sociétale et le maintien d'activités essentielles en cas de fortes perturbations. Ce plan fait partie d'une stratégie plus globale, où trois plans sont imbriqués. La Wallonie est associée aux trois plans :

- le Plan faitier de défense nationale. Le Gouvernement wallon a validé sa participation à la gouvernance, fin février de cette année ;
- le plan également piloté par la Défense pour répondre aux obligations de l'OTAN en matière de mobilité militaire. Un groupe de travail interfédéral est en place ;
- le Plan de résilience national, que vous évoquez, copiloté par la Défense et le Centre national de crise.

En ce qui concerne les kits d'urgence, je vous renvoie aux récentes réponses apportées par le ministre-président sur le sujet. La réponse reste la même : l'information et la communication aux citoyens restent une compétence fédérale de planification d'urgence. La Wallonie, au travers du CORTEX, relaie systématiquement par ces canaux les campagnes de communication du Centre de crise national. Ce sera donc encore le cas avec ce kit d'urgence, qui fait partie de la doctrine de l'Union européenne et des normes de l'OTAN.

La volonté, au niveau wallon, est de toujours améliorer notre propre culture du risque, de continuer à développer nos propres outils, comme notre Plan régional de gestion de crise, de jouer aussi notre rôle, tant au niveau stratégique qu'opérationnel, en parfaite concertation avec le Fédéral et, enfin, de nous appuyer sur les gouverneurs, très actifs en cette matière.

M. le Président. – La parole est à Mme Morreale.

Mme Christie Morreale (PS). – Je ne vois pas les réponses auxquelles vous faites référence. Il est donc difficile pour moi de répliquer.

Le Fédéral va-t-il payer ou est-ce la Région ? Dans quel calendrier ? Quel est le coût pour les Wallons et pour les Wallonnes ? Est-ce mis dans les dépenses pour l'ajustement budgétaire, le cas échéant ? Je ne pense pas avoir reçu de réponse sur ces trois éléments.

Je vous renvoie ma frustration. J'imaginai sincèrement que, avec l'information, j'allais vous dire merci et ne pas avoir de réponses négatives à vous remettre. À ce stade, je n'ai pas de transparence sur l'information et il me semble tout de même important que, en Wallonie, comme parlementaire, je puisse dire

aux Wallons et aux Wallonnes quel sera le coût de ce Plan de résilience. Je n'abandonne pas et j'adresserai des questions écrites et orales jusqu'à ce que j'obtienne des réponses.

M. le Président. – La parole est à Mme Fafchamps.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Je remercie M. le Ministre pour ses réponses. On se souvient tous de la ruée vers les supermarchés, avec cette course au papier toilette, aux pâtes et à la farine, au moment des confinements et du stress que cela avait généré pour tout le monde. Ici, l'annonce a pu avoir un côté un peu anxiogène pour toute une série de la population, mais il vaut toujours mieux prévenir que guérir. Avoir un kit chez soi pour éviter de devoir réagir dans la précipitation. C'est ainsi que les familles pourront être plus rassurées afin de ne pas céder à la panique. Je vous remercie d'avoir cette communication claire envers les citoyens.

Question d'actualité de M. Stéphane Hazée

**à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et
Ministre du Budget, des Finances, des Relations
internationales et du Bien-être animal,
sur « la forte aggravation du déficit de la
Wallonie en 2025 »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Hazée à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « la forte aggravation du déficit de la Wallonie en 2025 ».

Je vous rappelle que M. le Ministre Jeholet répondra en lieu et place de M. le Ministre-Président Dolimont, excusé.

La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Monsieur le Ministre, 572 millions d'euros, ce n'est pas le déficit de 2025 de la Région wallonne. C'est le dérapage. C'est le déficit supplémentaire qui s'ajoute aux estimations du Gouvernement. Cela veut dire que nous étions autour de 2,3 milliards d'euros à l'estimation, au budget initial et au budget ajusté. C'était déjà 200 millions d'euros de plus que pour le budget 2024. En réalité, nous arrivons maintenant à 2,853 milliards d'euros. Ce sont près de 800 millions d'euros de plus que l'année précédente.

« On allait voir ce que l'on allait voir » : c'est le message et le mantra du Gouvernement depuis le début de la législature, qui n'a pas été avare de grands mots, d'effets d'annonce et d'effets de manche par rapport au budget. Ensuite, badaboum ! Patatras ! Nous nous retrouvons avec un dérapage d'une intensité assez rare.

Je n'ai pas souvenir qu'il y ait eu un dérapage aussi grand par rapport aux estimations du Gouvernement.

C'est aussi le compte en déficit le plus important pour le ministre-président et ministre du Budget puisqu'il y avait un déficit d'un peu plus de 2 milliards d'euros en 2024, 1,8 milliard d'euros en 2023 et 1,3 milliard d'euros en 2022. Ici, le déficit est beaucoup plus élevé.

Monsieur le Ministre, pour compte du ministre-président, comment expliquer un tel écart par rapport aux estimations du Gouvernement lui-même ? Comment expliquer un tel dérapage ? Quels sont les éléments ? On a parlé des sous-utilisations. Pouvez-vous expliquer ce que cela veut dire ? C'était en commission. Par la suite – cela n'a pas été dit en commission –, le Ministre-Président a aussi ajouté des difficultés en matière de recettes. Il m'intéresse de voir quels sont les paramètres qui expliquent le dérapage et comment il se fait que le Gouvernement n'ait pas pu le garder en main.

M. le Président. – J'en profite pour rappeler que, comme convenu, une réunion de la Commission qui examinera les annonces budgétaires du Gouvernement et autres est convoquée, comme décidé par la Conférence des présidents, lundi 27 avril à 14 heures. Toutefois, la question est recevable en fonction de notre règlement et singulièrement de son article 145.

La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Je pourrais renvoyer à la réunion de la Commission, mais je ne le ferai pas.

(Réaction de M. Hazée)

C'était pour rire... Je vois que vous prenez le micro.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – J'imagine que c'est pour rire parce que la réunion de la Commission porte sur l'ajustement 2026 et ma question porte sur le compte 2025.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Un peu d'humour...

Plus sérieusement, Monsieur Hazée, l'explication du dérapage : en Wallonie, le problème principal est, pour rappel, celui de l'endettement, pas celui du solde SEC.

Des comptes peuvent être négatifs une année et positifs l'autre, cela n'impacte pas notre solde brut à financer, qui a été légèrement meilleur en 2025 que ce qui était prévu au budget. La dégradation du solde SEC résulte principalement d'une surestimation de la sous-

utilisation des crédits, sur la base de critères qui ont parfois fortement évolué.

Différents éléments plus concrets expliquent ce déficit plus important que prévu :

- des recettes non perçues, dont 200 millions d'euros de recettes liées au *burden sharing*, qui, dès accord, viendront améliorer les comptes 2025 à due concurrence ;
- des décisions urgentes prises en décembre 2025 pour 460 millions d'euros ;
- l'optimisation des crédits PRW avec 241 millions d'euros afin de maximiser l'avancée de ce plan, décidé par le précédent gouvernement ;
- le règlement de factures commerciales pour 75 millions d'euros – principe de bonne gestion pour éviter des intérêts de retard ;
- l'obligation de payer 47 millions d'euros d'IPP au Fédéral en 2025 – moindre recette à percevoir qu'initialement attendue, sans quoi nous aurions dû payer des intérêts de retard ou des amendes.

Par ailleurs, le taux d'utilisation global du budget est plus important. Nous remarquons que nous budgétisons plus près de la réalité et que nous utilisons mieux les crédits, d'où la nécessité de revoir le taux de sous-utilisation de crédits que nous prenons habituellement.

Enfin, les corrections de passage, très variables d'une année à une autre. Un écart de 175 millions d'euros est dû aux corrections de passage, ce qui est beaucoup plus aléatoire. En effet, sur les cinq dernières années, on est passé parfois de correction négative de plus de 700 millions d'euros à des corrections positives de près de 250 millions d'euros.

Quant à l'impact de cette décision, il n'y a pas d'impact direct sur la trajectoire budgétaire, puisque les efforts structurels ont bien été réalisés. Pour rappel, la trajectoire de solde brut à financer s'est légèrement améliorée.

Enfin, la sous-utilisation SEC sera progressivement diminuée au vu de la fin, notamment, du Plan de relance, d'une meilleure exécution des crédits. Il y a d'ailleurs eu une correction dès l'ajustement, avec une diminution de l'hypothèse de sous-utilisation de 85 millions d'euros. Vous aurez l'occasion d'en discuter en commission.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Je remercie le ministre pour la réponse du ministre-président. Nous pourrions prolonger en Commission du budget. Cela reste néanmoins extrêmement surprenant d'avoir un dérapage aussi élevé, sans doute jamais rencontré en Région wallonne, alors même que le ministre du Budget peut difficilement être surpris, puisqu'il a les manettes du budget depuis quatre ans.

Par ailleurs, je ne peux pas m'empêcher de voir cet enjeu des recettes, que le ministre-président a évoqué dans la presse, que vous n'avez pas développé ici, puisque le jour même où ce Parlement votait le budget 2025 vous votiez aussi une réforme fiscale de plusieurs centaines de millions d'euros, de manière totalement injuste, totalement mal calibrée et sans aucune évaluation. Au bout du compte, le Gouvernement se faisait fier de ramener l'équilibre, mais on se retrouve avec un déficit d'une intensité jamais rencontrée.

**Question d'actualité
de Mme Anne Lambelin
à M. François Desquesnes, Ministre du
Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et
des Pouvoirs locaux,
sur « la mise en place d'un leasing social pour
soutenir les travailleurs dans la transition vers
l'électromobilité »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Lambelin à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « la mise en place d'un leasing social pour soutenir les travailleurs dans la transition vers l'électromobilité ».

La parole est à Mme Lambelin pour poser sa question.

Mme Anne Lambelin (PS). – Monsieur le Ministre, aujourd'hui plus que jamais, nous devons aider les gens qui n'ont parfois pas le choix que d'utiliser leur voiture pour aller travailler. Je pense à des publics comme les aides-ménagères, les fonctionnaires, les professeurs ou encore d'autres travailleurs qui doivent utiliser leur voiture parce qu'ils travaillent, par exemple, en périphérie.

Pour soutenir ces personnes, il faut agir. Nous devons agir à tous les niveaux de pouvoir, regarder ce qu'il se passe chez nos voisins et comment ceux-ci se débrouillent pour aider les gens. C'est pour cela que j'ai regardé ce qui se passait en France. J'ai constaté que la France relançait le leasing social pour des publics cibles en mettant à disposition des voitures citadines électriques type Renault 5. Je trouve cette mesure intéressante, ciblée, assez concrète.

Aujourd'hui, Monsieur le Ministre, dans quelle mesure la Wallonie ne pourrait-elle pas suivre le pas et mettre un système de leasing social en place de ce type pour des publics cibles en cette période ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Madame la Députée, la crise des énergies carbonées que nous connaissons ne peut qu'encourager et inciter chacune et chacun à réfléchir à la manière de déployer une mobilité décarbonée ; mobilité décarbonée sur base également d'initiatives, qu'elles soient privées, publiques ou associatives. En la matière, chacun doit faire sa part. Vous l'avez constaté, c'est d'ailleurs une réforme dont l'essentiel avait été porté sous la précédente législature, mais que nous avons confirmée et adoptée ici, dans ce Parlement, concernant la révision de la taxe de mise en circulation pour que les véhicules électriques soient moins chers en termes de taxe de mise en circulation. Cela a été voté. On a aussi des compléments sociaux. Vous le savez, au 1^{er} juillet prochain, d'ailleurs, il y aura une réduction pour les familles monoparentales.

Par ailleurs, nous avons, avec ma collègue, Cécile Neven, mis en place, au niveau du Gouvernement wallon, une mobilisation importante, dans le cadre du fonds social Climat, de 271 millions d'euros pour soutenir la mobilité et la décarbonation auprès d'une série de publics cibles, des publics qui sont plus en difficulté, pour qui le fait de passer à une mobilité décarbonée risque de coûter plus cher.

C'est la raison pour laquelle nous investirons, dès 2028, 78 millions d'euros dans l'offre de services, avec la possibilité, pour les taxis sociaux, de financer l'achat de véhicules électriques. Nous allons développer, également avec des véhicules électriques, le transport à la demande dans les zones rurales et les zones plus difficiles sur le plan socioéconomique.

Enfin, un chèque-mobilité, d'un budget total de 193 millions d'euros, pourra aider, à hauteur de 4 000 euros, l'ensemble des personnes concernées, les plus précaires, les personnes dans les situations les plus difficiles pour qu'elles puissent avoir accès à des solutions de mobilité, y compris des solutions de mobilité décarbonées, comme des voitures partagées, mais aussi, pourquoi pas, ce que vous proposez et existe en France, si le mécanisme se met en place, qui sont des possibilités nouvelles et innovantes. Ce sont des pistes que nous devons examiner.

M. le Président. – La parole est à Mme Lambelin.

Mme Anne Lambelin (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos éléments de réponse. Vous m'énumérez une série de mesures que votre Gouvernement a mises en place ou d'autres mesures qui, d'ailleurs, avaient été mises en place par l'ancien Gouvernement. Vous avez notamment parlé de la révision de la taxe de mise en circulation, mais vous concéderez que cette révision de taxe n'a finalement qu'un impact assez limité, car encore faut-il avoir les moyens de se procurer un véhicule électrique. Ici, le public ciblé est plus vulnérable, directement exposé aux

problèmes liés à l'augmentation du carburant. On est davantage dans une demande de mise en place de mesures immédiates.

Vous avez également énuméré un tas de projets pour 2028. Je vous parle ici d'une mesure que la France a pu mettre en place de manière assez immédiate. La Wallonie a les moyens de la mettre en place. Si nous avons besoin d'argent, nous pouvons aller le chercher dans le fonds social Climat ou le *burden sharing*. Vous avez dit vous-même qu'il était possible de la mettre en place, mais dans un futur un peu trop éloigné, à mon sens. Essayons de réfléchir pour un futur proche.

**Question d'actualité
de M. Nicolas Tzanetatos
à M. François Desquesnes, Ministre du
Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et
des Pouvoirs locaux,
sur « la cohérence au sein du cabinet de
M. le Ministre sur la réforme des institutions
provinciale »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Tzanetatos à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « la cohérence au sein du cabinet de M. le Ministre sur la réforme des institutions provinciale ».

Je vous informe que la question d'actualité est retirée à la demande de son auteur.

**Question d'actualité
de M. Chris Massaki Mbaki
à M. François Desquesnes, Ministre du
Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et
des Pouvoirs locaux,
sur « l'impact de la longévité de la grève de
Bpost sur les services communaux en Wallonie »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Massaki Mbaki à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « l'impact de la longévité de la grève de Bpost sur les services communaux en Wallonie ».

La parole est à M. Massaki Mbaki pour poser sa question.

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Monsieur le Ministre, depuis trois semaines, Bpost est en grève. Cette grève fait suite aux décisions de la direction de revoir les horaires de travail et d'accroître la flexibilité des travailleurs. Ce projet est une transformation plus large. Aujourd'hui, Bpost n'est plus vu uniquement

comme un opérateur postal classique, mais aussi comme un acteur majeur dans la distribution de colis. Face à ce constat, les syndicats dénoncent une certaine forme d'hyperflexibilité imposée aux travailleurs.

En tant que parlementaire, je tiens à dire que le droit de grève reste fondamental et doit être respecté, même si je préconise la concertation sociale. En tant que citoyen, j'estime que la situation actuellement chez Bpost est inacceptable. Pourquoi ? Parce que cette grève dure depuis trois semaines. C'est inacceptable parce que des milliers de Wallons sont aujourd'hui en attente de courriers qui sont essentiels à leur quotidien. De plus, en Flandre, 90 % des services restent assurés, alors que, en Wallonie, il s'agit de moins de 50 %. J'aimerais quand même dire aux syndicats que, à force de toujours tout faire pour tout bloquer afin d'obtenir gain de cause, ils sont en train de pénaliser les personnes qu'ils prétendent défendre.

Monsieur le Ministre, quelles sont les conséquences de cette grève pour notre Wallonie ? Au niveau de l'administration communale, comment l'administration s'adapte-t-elle et arrive à répondre aux attentes des citoyens ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Monsieur le Député, je vous remercie pour votre question. J'ai eu peur de votre chute parce que vous m'amenez dans un autre hémicycle ou sur une autre table de concertation entre la direction de Bpost et les représentants des travailleurs. Ce n'est pas vraiment le champ d'action de la Région.

Bien sûr, toute grève qui touche des services et services publics a un impact sur nos concitoyens. Elle a aussi un impact sur les services publics. Nous essayons de faire en sorte que cet impact soit le moindre possible. Je ne ferai pas de commentaire sur la situation et l'état des discussions à l'échelle fédérale.

Pour ce qui concerne les pouvoirs locaux aujourd'hui, en tout cas, entre l'administration wallonne et les pouvoirs locaux, tout est dématérialisé. Les processus de tutelle et autres sont des processus de notification qui ne nécessitent plus de courrier. C'est sans doute aussi un élément qui met la pression sur une entreprise publique dont le volume de courrier diminue.

Pour embrayer sur un autre sujet qui relève également de mes compétences, à savoir les permis, nous sommes encore sur le papier, mais heureusement, fin mai, cela va changer : 20 communes vont commencer la dématérialisation des permis d'urbanisme. D'abord, ceux relevant des compétences des fonctionnaires délégués. Dans le dernier trimestre de l'année, c'est l'ensemble des communes qui vont basculer sur cette dématérialisation pour les permis

fonctionnaires délégués. Enfin, l'année prochaine, on a le même mouvement avec une série de 20 communes pilotes pour les permis communaux qui sont la grosse masse des permis et enfin l'entièreté. Ce sont des éléments qui correspondent à une transformation fondamentale de notre société. Moins de papiers, davantage de transmissions informatiques qui peuvent bien sûr avoir des impacts sur l'activité de Bpost qui doit donc s'adapter et s'ajuster à cette réalité.

Effectivement, aujourd'hui, on est dans une période de mutation que nous assumons et dont la Wallonie prend pleinement acte avec la dématérialisation des permis tant attendus, qu'il s'agisse des permis d'environnement – et c'est mon collègue Yves Coppieters qui mène la chose – ou qu'il s'agisse des permis d'urbanisme.

M. le Président. – La parole est à M. Massaki Mbaki.

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Vous l'avez bien dit, j'ai dû un peu adapter ma question de base, néanmoins vous avez quand même répondu à des éléments importants, et je fais justement un lien directement avec ce choc de simplification qui était mis en avant par la ministre Galant.

Aujourd'hui, on voit vraiment l'impact que cela pourrait avoir pour les citoyens, notamment pour les permis d'urbanisme, où l'on a beaucoup de problèmes à ce niveau. Vous êtes justement en train d'y travailler.

Quand vous parlez de dématérialisation, je pense qu'il y a un bon travail à mener et que, in fine, lorsqu'on arrêtera justement de travailler avec le papier, on aura beaucoup plus de garanties et beaucoup plus d'efficacité sur le terrain.

**Question d'actualité
de Mme Caroline Cassart-Mailleux
à M. François Desquesnes, Ministre du
Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et
des Pouvoirs locaux,
sur « le service minimum au sein des TEC »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Cassart-Mailleux à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « le service minimum au sein des TEC ».

La parole est à Mme Cassart-Mailleux pour poser sa question.

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Monsieur le Ministre, j'ai écouté attentivement votre interview hier matin, sur une chaîne bien connue, et j'ai

été doublement attentive lorsque vous avez prononcé les mots « service garanti des TEC ». C'est un projet que nous portons au MR et vous aurez, dans ce projet, tout le soutien de notre groupe, le mien également.

Oui, on doit respecter le droit à la grève. Je n'ai aucun problème. Nous devons aussi respecter le droit au travail. C'est pour moi aussi fondamental, mais nous devons aussi avoir le respect de tous les usagers qui, au quotidien, prennent le TEC pour se déplacer. Ce sont 400 000 usagers journaliers, c'est évidemment beaucoup et ils ont besoin de tout notre respect. Ce service garanti est une solution pour ces usagers.

Alors oui, la SNCB a déjà mis en place le service garanti et cela fonctionne. Mon collègue vient de parler de Bpost. Je vous parle, là, maintenant des TEC. Votre interview était révélatrice de nouveautés, de changements, et je m'en réjouis.

Non, il ne faut plus prendre les usagers en otage. Vous avez des travailleurs et des étudiants qui demandent le respect, comme je viens de le dire.

Le contrat de gestion avec les TEC a été réalisé, a été voté. Dans ce contrat de gestion, les directions doivent prendre contact avec les syndicats d'ici fin 2027, afin de trouver une solution pour ce service garanti.

Je reviens vers vous afin de voir si vous avez déjà un premier retour. Des concertations ont-elles déjà eu lieu par rapport à cela ?

Je sais qu'il y a toujours une solution décrétable, mais ce n'est pas la priorité. La concertation a vraiment tout son sens dans ce débat. Je voulais aussi aller un peu plus loin dans la concertation. Le 31 décembre 2027, c'est loin. La patience n'a jamais été une grande vertu dans mon chef. Ces concertations ont-elles déjà lieu ? Pouvez-vous nous en dire un peu plus et accélérer ce processus ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Madame la Députée, on passe d'un service public à un autre service public. Les services publics doivent se déployer dans l'ère de la modernité, de l'agilité et de l'efficacité. Tout cela n'est pas exempt de respecter des principes généraux du service public, notamment le droit de grève, mais aussi la responsabilité de la part des travailleurs et des directions de le faire dans le cadre d'une concertation.

Il y a quelques années, LeTEC a déployé une convention dite AM10 qui vise à préavisier les grèves de façon à ce qu'au moins on puisse savoir quand les grèves auront lieu. Aujourd'hui, on doit franchir une marche supplémentaire, c'est le sens de la note

d'orientation que j'ai fait approuver en décembre dernier par le Gouvernement wallon, à savoir celui d'assurer un service garanti, un service avec celles et ceux qui souhaitent ne pas faire grève, qui souhaitent travailler et que les lignes puissent être déployées, les lignes prioritaires. Il s'agit maintenant – c'est important, je le souligne – de s'assurer que ce travail soit concerté. C'est à la direction générale et aux représentants des travailleurs de trouver un équilibre sur le modèle de celui aujourd'hui en application au niveau de la SNCB.

J'ai donné un calendrier, confirmé par le Gouvernement la semaine passée, fin 2027 au plus tard. Pour être très clair, le protocole d'accord entre la direction des TEC et les syndicats prévoit et reprend bien cet échéancier. Si c'est plutôt tant mieux. Si c'est dans le délai, tant mieux aussi. Ce qui est important, c'est effectivement que si jamais il n'y a pas d'accord sur le sujet, je proposerai au législateur d'intervenir. Ce n'est pas ma voie prioritaire, c'est celle de la concertation dans l'intérêt du service public de transport. C'est un intérêt partagé par les citoyens, par les pouvoirs publics, mais également par les travailleurs, je l'espère.

M. le Président. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Monsieur le Ministre, lorsque vous parlez de service public, que l'on doit embrayer et que l'on doit le moderniser, que l'on doit regarder pour l'efficacité, je vous rejoins totalement, avec les différents aspects, je les ai évoqués : le respect, le droit à la grève, le droit au travail et le droit aux usagers, au respect des usagers également.

La marche supplémentaire par rapport au service garanti, nous serons évidemment à vos côtés. C'est vrai qu'il faudra peut-être du temps. Le temps est à la concertation et j'y tiens également, comme vous, mais ce calendrier de 31 décembre 2027 est au maximum. C'est vrai que, si cette concertation pouvait avoir lieu avant, pour les usagers, ce serait évidemment très bien.

**Question d'actualité
de Mme Valérie Dejardin
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « les inquiétudes face à la présence de
cadmium dans les sols »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Dejardin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les inquiétudes face à la présence de cadmium dans les sols ».

La parole est à Mme Dejardin pour poser sa question.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, je suis un peu ennuyée aujourd'hui de vous réinterroger sur le cadmium.

Pour ceux qui ne connaissent pas, le cadmium est un métal lourd, cancérigène, que l'on retrouve dans certains sols wallons, particulièrement dans les sillons industriels. Cela concerne la région de Verviers, avec le sillon industriel au niveau de la Vesdre et le Pays de Herve.

Je vous avais interrogé le 7 avril sur le sujet. Vous m'aviez répondu – je vous crois être attentif à la question –, mais vous ne m'aviez pas parlé de résultats d'analyse de l'AFSCA qui devaient être en votre possession – en tout cas, ils le sont aujourd'hui – et surtout d'une réunion qui avait lieu le même jour avec le secteur, à laquelle vous et votre collègue, la ministre de l'Agriculture, deviez être présents. Apparemment, d'après les retours, vous n'y étiez pas, ce qui a déçu le secteur.

Au vu de ces nouvelles informations, je me permets de revenir sur la question. En effet, si l'on en retrouve dans le sol, on en retrouve aussi chez les êtres humains, de par leur alimentation, notamment.

Monsieur le Ministre, comment évaluez-vous la situation actuelle au regard des analyses de l'AFSCA ? Quelles vont être votre réaction et celle de votre collègue par rapport aux producteurs, aux maraîchers, aux agriculteurs qui doivent souvent jeter une partie de leurs récoltes ? Ce fut le cas en 2021 et 2022 à Olne, où des maraîchers ont dû jeter une partie de leur production. Qu'allez-vous mettre en place pour éviter que cela ne leur arrive et éviter pour ce cadmium soit une source de maladie pour l'homme ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, la sécurité de la chaîne alimentaire est bien une compétence de l'AFSCA, et donc une compétence du niveau fédéral. La responsabilité sur la qualité des produits mis sur le marché est de la responsabilité des producteurs, qui doivent faire des autocontrôles des aliments basés sur leur culture et sur leur sol.

L'étude de l'AFSCA est très intéressante, puisque, sur 48 sites – 30 sites en Wallonie et 18 sites en Flandre –, 12 sites ont des concentrations élevées de cadmium. Comme vous l'avez dit, on est plutôt en région de Liège et dans le Pays de Herve, où le cadmium résulte de pollutions historiques. Je vous rappelle que le cadmium vient des entreprises de métaux non ferreux, qu'il est un sous-composant des entreprises liées essentiellement au zinc, au plomb et au cuivre. Ce sont des pollutions industrielles historiques qui expliquent, malheureusement, ces concentrations élevées.

On a eu une réunion à l'AFSCA, le 7 avril dernier, au cours de laquelle il y a eu cette restitution des résultats. Je n'étais pas présent, mais mon cabinet était présent. Nous avons entendu les recommandations de l'AFSCA. Quelles sont ces recommandations de l'AFSCA ? C'est d'améliorer et de renforcer les mesures. D'abord, au niveau fédéral, il s'agit de revoir les normes des concentrations de cadmium dans les aliments. Vous savez que l'AFSCA qui norme les concentrations maximums. Si l'aliment les dépasse, il est rétrogradé. La crainte n'est pas liée à des intoxications aiguës, mais bien des intoxications chroniques dans la population, avec des risques de cancers.

Cela ne relève pas de notre responsabilité. L'agriculteur connaît la qualité de ses sols. Il sait donc les risques qu'il prend en cultivant certains légumineux, ou autres, sur ses sols. Notre responsabilité est de lui donner l'information. On met sur le Géoportail de la Wallonie une carte de concentration approximative des sols en cadmium, à laquelle l'agriculteur peut se référer. Il y a aussi un guide d'accompagnement pour les agriculteurs qui ont, malheureusement, de fortes pollutions en cadmium. Ils pourront y trouver les types de produits dans lesquels le transfert entre le sol et les végétaux est le moins important. On a également, pour les particuliers, le site Sanisol, qui donne une information globale sur la qualité des sols pour les potagers et les jardins.

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Je ne peux pas me montrer satisfaite. Si, c'est de notre responsabilité. Si, c'est de votre responsabilité. Vous êtes ministre de l'Environnement, vous avez une collègue qui est ministre de l'Agriculture, vous avez

l'alimentation dans vos matières. Aujourd'hui, on a des maraîchers, des agriculteurs, qui sont au début de la chaîne et qui apprennent que leur sol est pollué par du cadmium depuis très longtemps et qui ne se sentent pas soutenus ni écoutés. Il ne faut pas seulement les sensibiliser ; il faut pouvoir travailler avec eux, il faut pouvoir les aider, et pas seulement les sensibiliser, pour qu'ils puissent cultiver des produits sains. En bas de la chaîne, on a les citoyens et la santé des citoyens, Monsieur le Ministre. Il est de notre responsabilité de les protéger et de donner ce qu'il faut pour que ces citoyens puissent manger des produits sains.

Aujourd'hui, qu'allez-vous faire face à cette pollution ? Les agriculteurs ont des sols contaminés, les citoyens sont intoxiqués. Vous ne pouvez pas seulement nous dire que cela ne relève pas de notre responsabilité. Je suis désolée, c'est notre responsabilité en Région wallonne.

**Question d'actualité
de Mme Sabine Roberty
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « la lutte contre les discriminations fondées
sur l'âge »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Roberty à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la lutte contre les discriminations fondées sur l'âge ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, oui, en Belgique, on est encore discriminés selon l'âge : « Pas eux, ils sont beaucoup trop jeunes. Ah, mais pas elle non plus ! Elle, elle est beaucoup trop âgée ». Effectivement, une personne sur trois dit avoir été discriminée face à son âge ces 12 derniers mois. Quand on a moins de 30 ans et plus de 70 ans, on arrive même à une personne sur deux. Tous les domaines de la société peuvent être concernés par ces difficultés qui portent sur l'accès à un emploi, à des soins de qualité, à un logement ou encore au numérique.

Face à ce phénomène, Unia propose 21 recommandations à destination du Gouvernement et qui appellent, par exemple, à la mise en place d'une logique de politique d'*age mainstreaming*, c'est-à-dire une politique qui systématise l'analyse de l'impact des politiques publiques en matière d'âge pour toutes les générations, et vise à mieux associer les jeunes et les personnes âgées aux discussions.

Dès lors, Monsieur le Ministre, comment comptez-vous implémenter, au sein de vos politiques, les

recommandations d'Unia ? Quelles recommandations allez-vous formuler lorsque vous travaillerez sur la réforme du décret portant sur la discrimination ? Quelle serait la mesure phare, la mesure innovante et concrète que vous pourriez faire ressortir au sein de vos politiques pour répondre de manière très concrète et très explicite à l'âgisme dont sont victimes les personnes âgées ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, votre question nous permet de confirmer que l'âgisme est bien une forme de discrimination contre laquelle il faut mettre en place des campagnes de sensibilisation et d'information, et qui demande à ce que nous travaillions sur le décret antidiscrimination. Il est très important de continuer la réforme de ce décret. L'âge est un critère protégé, au même titre que le handicap est un critère protégé dans le cadre de ce décret. Il faut renforcer les bases légales de ce décret pour mettre en place des mesures structurelles, des mesures de sensibilisation et de prévention par rapport aux critères protégés et, en l'occurrence, ici, l'âge.

La révision de ce décret nous permettra de mieux implémenter certaines des 21 recommandations d'Unia, lesquelles sont très intéressantes. Dans ces recommandations, je vais vous citer quelques éléments sur lesquels on travaille déjà. D'abord, l'AViQ et mon cabinet participent à des réunions internationales pour travailler sur la Convention internationale sur les droits des personnes âgées. Celle-ci doit aboutir en juillet prochain, et nous jouons à son égard un rôle proactif. En Wallonie, nous sommes aussi assez progressistes dans cette vision.

Nous mettons également en place toute une série d'actions dans les milieux de vie. Je prends l'exemple des maisons de repos, dans lesquelles nous menons des sensibilisations, des formations du personnel par rapport aux discriminations liées à l'âge et par rapport à des dimensions de violence à l'égard des personnes âgées.

Au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, vous savez que nous sommes en plein dans la campagne de lutte contre le racisme au sein de laquelle nous avons intégré spécifiquement les dimensions d'âge et de genre.

En dernier exemple, je prendrai le plan LGBTQIA+ que vous connaissez et au sujet duquel on a déjà beaucoup discuté en commission. Celui-ci contient des actions spécifiques à destination des personnes âgées, que ce soit dans les maisons de repos ou dans d'autres milieux de vie de ces personnes discriminées par rapport au fait qu'elles appartiennent à certains segments de la population.

Nous travaillons là-dessus pour lever les difficultés petit à petit, mais vous imaginez bien que cela prend du temps.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour les informations que vous venez de nous donner. Effectivement, on travaille déjà dessus, et ce travail sur l'âgisme n'est pas nouveau. Pourtant, malgré tout, de manière invisible, il est tout de même toujours là et ses effets, malheureusement, sont bien réels. Les 21 recommandations d'Unia sont nombreuses et très intéressantes. Il y a notamment cette proposition d'*age mainstreaming* que nous pourrions, de manière assez rapide, implémenter dans vos politiques au niveau du Gouvernement. On l'a fait pour le *gender mainstreaming* et pour le *handstreaming*. Cela nous permet d'avoir une lecture qualitative des politiques menées ici.

J'ai entendu que vous alliez défendre à l'international, parce que la Belgique sera attendue à Genève pour une future convention internationale sur le droit des personnes âgées. Avant de témoigner à l'international de ce que l'on devrait faire, il faut déjà l'implémenter chez nous. Je serai très attentive à cette réforme du décret Discrimination. On aura encore l'occasion d'en discuter en commission.

**Question d'actualité
de Mme Bénédicte Linard
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « la liquidation du subside à l'ASBL
« Toi mon endo » »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Linard à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la liquidation du subside à l'ASBL « Toi mon endo » ».

La parole est à Mme Linard pour poser sa question.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Monsieur le Ministre, « Toi mon endo » est cette association qui joue un rôle essentiel, en Wallonie et à Bruxelles, en ce qui concerne la sensibilisation à cette maladie, l'endométriose, qui touche plus d'une femme sur dix : animations dans les écoles, conférences dans les hautes écoles, les universités et ailleurs, mais aussi aujourd'hui un lieu d'écoute, d'accueil et d'aide pour toutes ces filles et ces femmes qui souffrent régulièrement d'endométriose.

Ce n'est pas la première fois que je viens vers vous avec cette question. J'espérais, je pensais ne pas devoir

revenir vous interroger. Cette association n'a toujours pas reçu 1 euro de subsides, alors que ces subsides sont prévus, vous me l'avez déjà dit. Aucun subside n'est venu ni de la Wallonie ni de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'année 2026, alors que nous sommes le 22 avril. « Toi mon endo » a aujourd'hui 183 euros sur son compte. Soit l'argent arrive maintenant, soit il n'y a plus « Toi mon endo ».

Vous m'aviez dit dernièrement que cela devrait aller vite, que le principe était acquis, que du côté wallon, vous alliez faire en sorte que ce subside arrive vite. Le mot « vite » semble à géométrie variable entre vous et moi.

Quand ce subside de l'AViQ va-t-il arriver à l'association ? J'imagine que vous ne revenez pas en arrière, qu'il reste confirmé. Est-ce bien toujours 50 000 euros ? Ce montant est-il pluriannuel aussi en Wallonie ?

Puisque vous avez la double casquette, pouvez-vous nous donner quelques informations sur l'arrivée du subside de la Fédération Wallonie-Bruxelles ? J'espère que vous avez de bonnes nouvelles aujourd'hui.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, vous êtes persévérante. Franchement, j'ai l'impression d'avoir déjà répondu complètement à cette question. Je ferai quasi la même réponse, j'en suis désolé.

Je vous ai répondu il y a quelques jours au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je vous ai confirmé – c'était un acte assez fort – que nous avons doublé le subside de cette ASBL pour 2026. Je vous rappelle : 50 000 euros en 2025 de la Fédération Wallonie-Bruxelles et un peu moins de 30 000 euros pour combler certains mois de l'AViQ en Région wallonne. Nous avons doublé – malgré un contexte budgétaire compliqué que vous connaissez et qui ne bénéficie pas, je vous l'assure, à toutes les ASBL – le subside : 50 000 euros en Région wallonne, 50 000 euros en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cependant, vous connaissez mieux que moi les procédures légales : Inspection des finances, analyse de l'administration, validation budgétaire. Cela prend un certain temps.

Suite à votre interpellation, nous avons demandé à l'Inspection des finances d'aller plus vite dans l'analyse de ce dossier, ce qu'elle a fait. J'ai signé un arrêté ministériel le 7 avril dernier pour libérer le financement. Le dossier est actuellement à l'AViQ pour le contrôle administratif. On espère que, dans les jours qui viennent, le financement sera versé à l'ASBL.

Je voudrais dire à Mme la Députée que je n'en peux plus de ces pressions particulières de certaines ASBL qui se permettent d'être injurieuses sur les réseaux sociaux par rapport à un Gouvernement, à un ministre, à des subsides qui ne tombent pas du ciel. Je le dis une fois pour toutes. La santé des femmes est une priorité pour le Gouvernement wallon. L'endométriase est une particularité sur laquelle d'autres associations travaillent également, il n'y a pas que « Toi mon endo », que nous finançons et qui ne se plaignent pas.

Madame la Députée, on est garant de procédures administratives, de procédures légales et de ne faire aucun favoritisme. Même si j'assume le retard, j'en suis désolé. Quoi qu'il en soit, ils auront leurs subsides, comme celles et ceux pour lesquels les subventions sont pluriannuelles ou ont été confirmées.

M. le Président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Je suis désolée d'incommoder le ministre, mais il y a de nombreuses associations qui attendent toujours soit des reconnaissances, soit des subsides pour l'année 2026, des choses qui étaient dues au 1^{er} janvier. La réalité politique et administrative ne peut pas être la raison pour laquelle des associations doivent jeter l'éponge.

Pour l'année 2026, des subsides sont prévus pour « Toi mon endo », que vous avez, vous, signés le 7 avril. C'est super. Je pense que vous m'aviez dit : « Je signe dès que cela arrive sur mon bureau ». On est le 22 avril. J'entends bien qu'il y a des procédures, mais 15 jours plus tard, il n'y a toujours rien.

J'entends vos partenaires des Engagés laisser penser que ce n'est pas trop grave, que les associations peuvent se débrouiller.

(Réactions dans l'assemblée)

On me dit que j'ai été ministre. Oui, j'ai été ministre des Droits des femmes et, quand je faisais face à ces situations difficiles pour les associations, Monsieur le Ministre, je prenais mon téléphone et je regardais comment on pouvait sauver les associations. Vous n'avez pas été agressif, je ne l'avais pas été, mais c'est sur les bancs. Il faut prendre votre téléphone pour pouvoir dire à l'association quand ce montant va arriver sur son compte.

Question d'actualité de M. Maxime Daye à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la neutralité totale dans le service public »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Daye à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la neutralité totale dans le service public ».

La parole est à M. Daye pour poser sa question.

M. Maxime Daye (MR). – Madame la Ministre, ce week-end, nous avons petit-déjeuné avec vous en lisant les colonnes du journal Sudinfo. Vous faisiez une grande interview, fidèle à vous-même, à savoir avec votre franc-parler, avec une volonté de lever certains tabous ; parmi ces tabous, il y avait votre proposition d'implémenter la neutralité totale dans la fonction publique wallonne.

C'est un sujet que l'on a déjà abordé, il y a quelques semaines ou quelques jours même, dans l'hémicycle de la Fédération Wallonie-Bruxelles, au sujet de l'enseignement. C'est un sujet éminemment important, qui a fait débat, mais qui a fait un certain consensus. J'insiste sur le mot « certain », vu la précédente question.

Dès lors, par rapport à cette volonté d'égalité de traitement des citoyennes et citoyens de Wallonie face à un fonctionnaire wallon, qu'il soit, comme l'indique l'article, en *front office* ou en *back office*, quel que soit le niveau du fonctionnaire wallon, vous soulignez que la religion relève du cadre privé et non pas dans l'espace public. Où en est ce projet de décret ? Quel est votre calendrier ? Avez-vous déjà reçu des réactions suite à cette interview ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, je suis heureuse de savoir que vous déjeunez avec moi le samedi matin. Comme vous avez pu le lire, très prochainement, je vais arriver avec un arrêté instaurant la neutralité exclusive dans les services publics wallons et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Vous avez fait allusion au texte qui est au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'enseignement.

La neutralité exclusive a longtemps été un tabou et il fallait clarifier les choses. Il y avait une grande attente de la part de l'administration. Avec cette proposition, ce n'est pas une réforme idéologique, il s'agit de donner plus de clarté, plus d'égalité entre les citoyens et les

fonctionnaires, et beaucoup plus de transparence et de confiance dans l'administration.

Face au flou qui existait aujourd'hui, on renvoyait la patate vers les responsables des administrations, alors que je trouve que c'est aux politiques à prendre aussi leurs responsabilités dans ce genre de dossier.

Comme je l'ai dit dans l'interview, je reviendrai très prochainement avec une proposition de texte. Vous resterez informés de l'évolution de la législation.

M. le Président. – La parole est à M. Daye.

M. Maxime Daye (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre. Je suis un grand fan de *Déjeuner en paix* de Stephan Eicher. Avec vous, j'ai déjeuné en paix, je l'avoue.

La neutralité est un thème qui nous est cher. Je prends note aussi que c'était une demande de l'administration qu'il n'y ait plus ce flou et que l'on tranche. On sera à vos côtés ici, sur les bancs du Parlement, pour trancher avec vous.

**Question d'actualité
de Mme Caroline Desalle
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « les nouveaux outils de développement du
tourisme local à destination des communes »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Desalle à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « les nouveaux outils de développement du tourisme local à destination des communes ».

La parole est à Mme Desalle pour poser sa question.

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). – Madame la Ministre, ma question concerne les nouveaux outils touristiques à destination des communes mis en place par Tourisme Wallonie. Vous vous êtes exprimée à ce sujet la semaine dernière. Tourisme Wallonie s'est doté d'un nouvel outil qui est axé sur deux volets :

- permettre à chaque commune de se scorer en matière de touristicité ;
- partager de bonnes pratiques afin que chaque commune puisse s'améliorer en termes de pratiques touristiques.

Les communes ont-elles bien reçu de manière officielle cette information ? Les communes pourront-elles bénéficier d'un accompagnement personnalisé ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, l'objectif de cette démarche était de sensibiliser les mandataires communaux au poids économique que représente l'offre touristique sur leur territoire. Les 261 communes de Wallonie ont bien été informées de la mise à disposition de ces informations sur le site de l'Observatoire wallon du tourisme, où il y a maintenant un onglet spécifique au tourisme. Elles pourront y retrouver toute une série d'éléments et d'indicateurs, de statistiques en matière de nuitées, d'origine, de taux de touristicité, de nombre d'hébergements labellisés sur leur territoire. C'est une mine d'or ; je ne peux que les inviter à aller consulter ces informations.

Elles en ont été informées avant le Salon des mandataires, ce qui leur a permis, lors du salon, de s'arrêter sur le stand de Tourisme Wallonie pour aller solliciter davantage d'informations si elles le souhaitaient. Les services de Tourisme Wallonie restent bien entendu à leur disposition.

J'ai encore deux éléments à vous indiquer. Au-delà de ces statistiques, les mandataires peuvent aussi y retrouver une boîte à outils qui reprend les bonnes pratiques ou encore les idées de produits nouveaux à développer.

Enfin, il est prévu que ces données soient, demain, encore plus dynamiques pour permettre aux communes de se comparer avec d'autres destinations qui les entourent et d'évoluer positivement en faveur de notre secteur.

M. le Président. – La parole est à Mme Desalle.

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse tout à fait prolixe. En effet, avec 65 000 emplois en Wallonie, le tourisme constitue un secteur essentiel. Afin de développer son plein potentiel, les communes ont un rôle clé à jouer.

Je vous remercie d'avoir développé cette boîte à outils qui va permettre aux communes de développer leur plein potentiel touristique.

**Question d'actualité
de M. Chris Massaki Mbaki
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « les logements touristiques en ligne non
déclarés auprès des opérateurs touristiques
locaux »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Massaki Mbaki à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « les logements touristiques en ligne non déclarés auprès des opérateurs touristiques locaux ».

La parole est à M. Massaki Mbaki pour poser sa question.

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Madame la Ministre, je vais vous parler du tourisme dans la Cité du Doudou. À Mons, l'offre de logements touristiques explose actuellement, notamment via Airbnb. Derrière cette croissance, nous voyons un problème important : différents logements touristiques ne sont ni déclarés ni certifiés auprès des opérateurs touristiques locaux. Face à cela, nous constatons une offre peu lisible, un manque de coordination, mais aussi un risque au niveau de l'expérience touristique, surtout au niveau local.

Au regard du nouveau Code wallon du tourisme, comment comptez-vous inciter davantage les propriétaires à s'identifier ? Comment pouvez-vous mettre des dispositifs en place pour renforcer l'identification et le contrôle des logements, surtout pour les logements qui sont non certifiés auprès des opérateurs locaux ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Monsieur le Député, comme vous le savez, le nouveau Code wallon du tourisme prévoit à présent qu'il est nécessaire de s'enregistrer pour pouvoir exploiter un hébergement touristique. En parallèle, si je rebondis sur ma dernière réponse à la question de Mme Desalle, les communes, au travers de cette fiche avec les données touristiques, ont accès à l'ensemble des hébergements enregistrés au niveau de leur territoire, ce qui permet de venir vers Tourisme Wallonie pour identifier des acteurs qui ne seraient pas encore enregistrés.

Vous savez que la réglementation STR, la réglementation européenne qui oblige tout un chacun à davantage de transparence par rapport à l'ensemble de cette offre en matière d'hébergements touristiques, entre en vigueur au mois de mai. Cela va impliquer davantage de collaboration, notamment avec les plateformes en ligne, et induire en conséquence davantage d'équité

entre l'ensemble des acteurs. Cette plateforme va progressivement prendre ses quartiers à partir de l'année prochaine. Dans les prochains mois, cela nous permettra progressivement d'avoir enfin accès à l'ensemble de l'offre en matière d'hébergements touristiques proposés en Wallonie.

Dans un premier temps, Tourisme Wallonie et VisitWallonia vont mener des campagnes de sensibilisation destinées aux propriétaires d'hébergements touristiques pour passer dans un second temps vers une dynamique davantage liée à des sanctions pour les opérateurs qui ne se seraient pas enregistrés.

M. le Président. – La parole est à M. Massaki Mbaki.

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Madame la Ministre, vous avez bien fait de rappeler le nouveau Code wallon du tourisme. Un point important est la réglementation européenne qui va, je pense, avoir un impact très intéressant et très important sur le tourisme dans nos communes. Vous avez parlé de plus de transparence. Avoir accès à l'ensemble de l'offre reste primordial. Je profite des dernières secondes de ma réplique, tout d'abord pour vous remercier, parce que vous avez pris l'initiative de contacter l'ensemble des maisons de tourisme suite à ce constat. Je terminerai en parlant de la Cité du Doudou, pour vous inviter chaleureusement à la prochaine Ducasse de Mons, qui aura lieu à la fin du mois de mai.

**Question d'actualité
de Mme Anne-Catherine Goffinet
à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du
Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports,
sur « le risque de délocalisation de la société
Artbois en raison de la saturation du réseau
électrique »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Goffinet à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le risque de délocalisation de la société Artbois en raison de la saturation du réseau électrique ».

La parole est à Mme Goffinet pour poser sa question.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Madame la Ministre, peut-être que certains ne connaissent pas la société Artbois et ne savent pas qu'elle se situe à Étalle. Pourtant, elle est très connue depuis l'incendie de Notre-Dame de Paris, puisque c'est la société qui a reconstruit la charpente de la cathédrale. Elle a une renommée importante, fait beaucoup d'exportations et travaille également en Belgique.

Récemment, elle a annoncé sa volonté de se délocaliser, tout simplement parce qu'il n'est plus possible pour elle de s'étendre et qu'elle est face à une saturation du réseau. C'est un sujet que l'on aborde régulièrement en commission, Madame la Ministre, la priorité doit être cette lutte contre cette saturation du réseau. Il faut de trouver rapidement des solutions parce que l'on est face à des entreprises qui se délocalisent, certes, mais on empêche également d'autres entreprises de s'installer. Cela concerne les milieux urbains et nos entreprises locales.

Régulièrement, vous faites état des différents travaux que vous avez initiés, que ce soit le plan Puissance, que ce soit le volet « Flexibilité », le travail de la norme énergétique pour une meilleure compétitivité ou encore le volet « Modernisation du réseau ». Où en est-on dans les différents travaux ? Quel est le calendrier qui concerne la norme énergétique pour la compétitivité ?

Comment allons-nous réduire ce différentiel de compétitivité qui existe entre la France et la Belgique ? Où en est-on dans les discussions avec l'État fédéral ?

À court terme, quelles solutions pouvons-nous apporter à Artois pour éviter qu'elle ne se délocalise ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Madame la Députée, dès que j'ai eu connaissance de la situation de l'entreprise Artois, j'ai pris contact avec le CEO de cette entreprise, M. Vanhorenbeeck, que mon cabinet va recevoir dans les prochains jours.

Ce n'est qu'un exemple parmi 800 projets qui sont en difficulté pour le moment sur le territoire wallon. J'ai eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises : c'est la priorité des priorités. La situation est absolument problématique. Elle résulte d'un manque d'anticipation, comme je l'ai dit à plusieurs reprises. Néanmoins, on se trouve maintenant dans cette situation où les gestionnaires de réseau sont en difficulté d'attribuer de la puissance dans certaines zones du territoire.

J'ai mené et je mène actuellement une série d'actions. La première action à court terme, c'est le décret Flexibilité, qui a été adopté en décembre par ce Parlement. La deuxième action est un décret beaucoup plus global, qui va envisager une refonte de la manière dont on accorde les raccordements pour sortir du système du « premier arrivé, premier servi ». Je compte déposer ce décret au mois de mai en première lecture au Gouvernement. La CWaPE, qui est le régulateur, est chargée d'une mise à jour du règlement technique, comme la CREG l'a fait d'ailleurs pour son propre règlement technique. Elia et les GRD sont, pour le moment, occupés à répondre. On est à la moitié des 800 projets qui ont trouvé une réponse.

Comme ce ne sont pas des questions que l'on va résoudre en quelques jours, j'ai également mis en place un GT « Innovation », qui aura pour but d'apporter des solutions à très court terme à des problèmes qui n'en ont pas. Il faut tout de même savoir que, à l'origine de cela, il y a une pénurie de matériaux et de transformateurs dans toute l'Europe. Nous ne sommes pas les seuls à être confrontés à ce problème. Elia est confronté à ce problème et il se trouve que le GRT – Elia, le gestionnaire de réseau de transport – est à l'origine de 80 % des difficultés des 800 projets dont je parlais tout à l'heure.

Sur la norme énergétique, on est bien conscients de la difficulté. On travaille en permanence avec le Fédéral sur la mise en œuvre du CISAF. Je compte venir devant le Gouvernement dans les prochaines semaines à cet égard.

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Madame la Ministre, je sais que le chantier est important et que l'on fait face à un manque d'anticipation. Il est urgent d'apporter des solutions à court terme pour maintenir notre compétitivité, nos entreprises locales, nos emplois. Il est important, en outre, de travailler plus ardemment sur le volet de la libération de puissance sur des entreprises qui ont déjà signé des contrats qui existent déjà, pour pouvoir repartager avec les entreprises qui veulent s'installer ou se développer. Il y a là une porte sur laquelle il faut absolument travailler également avec le Fédéral.

PÉTITIONS

Pétition demandant l'interdiction progressive des pesticides de synthèse en Wallonie en vue de protéger la santé humaine et en particulier celle des enfants

(Doc. 477 (2025-2026) N° 1)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle, en application de l'article 127.8 du règlement, l'examen du rapport sur la pétition demandant l'interdiction progressive des pesticides de synthèse en Wallonie en vue de protéger la santé humaine et en particulier celle des enfants (Doc. 477 (2025-2026) N° 1).

Discussion générale

M. le Président. – Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale les conclusions adoptées par la Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale.

Je déclare la discussion générale ouverte.

Un rapport a été déposé par Mme Jacqmin sous le n° 477 (2025-2026) N° 1 qui, sauf expression contraire, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, chers collègues, le 6 janvier dernier, en Commission de la santé et de l'environnement, nous n'avons pas assisté à une audition comme une autre, nous avons assisté à un moment de démocratie.

Des citoyens et des citoyennes sont venus au Parlement devant nous, et ils étaient profondément inquiets. Il y avait un ancien enseignant, grand-père, qui craignait pour ses petits-enfants ; un médecin généraliste, impuissant, confronté chaque jour aux réalités sanitaires ; des citoyennes engagées ; puis, dans le public, des soutiens, hommes et femmes, citoyens et citoyennes. Toutes et tous ont pris le temps de comprendre, de documenter pour construire un plaidoyer solide. Ce n'était pas l'émotion contre la raison, c'était de l'émotion appuyée sur la science.

Leur message, chers collègues, Monsieur le Ministre, était sans appel : ils nous demandaient simplement de prendre nos responsabilités. Le message était politique : « Quel que soit votre parti, quelle que soit votre région, prenez, s'il vous plaît, vos responsabilités pour nous, mais aussi pour nos enfants et nos petits-enfants ».

Ces citoyens ne demandent pas l'impossible. Ils demandent de mieux protéger les riverains, d'interdire les pesticides les plus dangereux, notamment les PFAS, de réduire réellement l'exposition de la population, d'agir pour la santé des enfants, de soutenir les agriculteurs dans la transition. Ils le demandent en planifiant. Aujourd'hui, la demande principale est : « Politiques, arrêtez de tergiverser ».

Cette audition intervenait quelques semaines après celles des scientifiques et des médecins spécialistes. Nous avons toutes et tous encore en tête ce qu'ils ont dit et ce qui est imputable aux pesticides : l'augmentation des cancers, des maladies neurodégénératives comme Parkinson, des troubles du développement chez l'enfant, une baisse du QI, des troubles de l'attention, de l'autisme, des perturbations endocriniennes, de l'infertilité, du diabète, de l'obésité, des maladies respiratoires. Ce ne sont plus, Monsieur le Ministre, chers collègues, des hypothèses. Les enfants sont exposés dès la grossesse. On retrouve des pesticides partout : dans l'alimentation, dans l'air, dans l'eau, dans leur corps.

Le 6 janvier, lorsque nous avons entendu ces citoyens namurois, une année nouvelle commençait, une année emplie d'espoir et de bonnes résolutions. Aujourd'hui, nous sommes quatre mois plus tard et que doit-on constater ? Que rien n'a bougé, rien n'a évolué. C'est précisément là que le fossé devient insupportable

entre ce que nous savons, ce que vous savez et ce que vous faites au Gouvernement.

Pour clôturer et répondre aux pétitionnaires, les conclusions de la majorité débutent par ceci : « La Commission de la santé et de l'environnement souligne l'existence d'effets négatifs liés à l'utilisation des pesticides sur la santé humaine et l'environnement ». Je dis bien « souligne l'existence d'effets négatifs ». Enfin, peut-on être sérieux ? Nous n'en sommes plus au stade de souligner quelques effets négatifs. La majorité n'a-t-elle pas entendu les mêmes scientifiques que nous durant les auditions ? Ou choisit-elle de ne retenir que ce qui l'arrange ? Nous ne devons plus en être au stade de souligner, nous devrions en être au stade de protéger.

Que proposent vos conclusions ? Pas de protection suffisante des riverains, pas de zone tampon autour des habitations, une interdiction des PFAS limitée aux particuliers, aucune trajectoire claire de réduction, aucune mesure forte et immédiate. Demander d'être tenus informés des résultats issus des États généraux de la protection des cultures, est-ce vraiment cela que la majorité propose ?

Remarquez, le ministre Coppieters, en charge de la Santé et de l'Environnement, aimerait lui aussi être informé de ce que sa collègue en charge de l'Agriculture va faire dans ces états généraux. Selon son propre aveu, il n'y a même pas été associé.

Dans ces conclusions, vous reconnaissez mollement, tièdement, et de loin les problèmes des pesticides, sans jamais vous donner, nous donner, les moyens d'y répondre. Cependant, soyons de bon compte, jeudi dernier, le Gouvernement a fait une annonce : la Wallonie allait enfin s'attaquer aux pesticides PFAS. Quand on y regarde de plus près, que recouvre réellement cette annonce ? Une interdiction d'usage pour les particuliers.

Pour les usages professionnels, qu'en est-il ? Ils ne sont interdits que s'il existe des alternatives commerciales et économiquement praticables, avec en plus une évaluation au cas par cas et une liste d'interdictions qui sera établie avec les syndicats agricoles. Autrement dit, c'est une interdiction conditionnelle progressive négociée.

Pendant ce temps, la réalité ne négocie pas. Les ventes des pesticides PFAS ont augmenté de 26 % en Belgique pour l'année 2024. Au regard de ces chiffres et des attentes que vous aviez créées en la matière, votre annonce de jeudi a été très mal accueillie. Je pense d'ailleurs que le gestionnaire de la page Facebook des Engagés a pu mesurer cette déception. Les pesticides PFAS étaient présentés comme votre combat prioritaire. Toutefois, à l'arrivée, vous proposez une réponse minimale et, disons-le clairement, décevante.

Il faut soutenir les agriculteurs, c'est une évidence. C'est aussi notre position, nous l'avons dit et répété,

quoi que le MR puisse en dire parfois en commission ou ailleurs. Cependant, soutenir les agriculteurs ne peut pas être un prétexte pour ne pas protéger la population. La concertation ne peut pas justifier l'immobilisme. On concerte et l'on accompagne depuis des jours, des semaines, des mois, voire des années. Pendant ce temps, les expositions, les contaminations, les maladies continuent, et les agriculteurs sont en première ligne face aux risques de pesticides.

Faut-il le rappeler ? En France, la maladie de Parkinson et certains cancers sont reconnus comme des maladies professionnelles pour des cultivateurs, liées à l'exposition aux pesticides. C'est pour cela que le groupe PS a voulu que cette pétition soit aujourd'hui portée en plénière, parce qu'il ne s'agit pas d'un rapport parlementaire de plus à ranger dans un tiroir ou sur une étagère. Les agriculteurs, les riverains, nos enfants valent mieux que cela. Il s'agit d'une question de santé publique, de justice sociale et de responsabilité politique.

Ces citoyens sont venus avec sérieux et dignité ainsi qu'avec des attentes légitimes. Qu'allons-nous leur répondre aujourd'hui ? Que l'on va encore étudier, encore concerter, encore attendre, ou que l'on a entendu, compris et que l'on va enfin agir ? Ces citoyens ne nous demandent pas un rapport de plus, des débats de plus, mais de continuer à vivre, à respirer et à élever leurs enfants sans crainte de ce qui les entoure ; c'est de notre responsabilité politique.

M. le Président. – La parole est à Mme Durenne.

Mme Véronique Durenne (MR). – Monsieur le Ministre, chers collègues, nous avons déjà abondamment traité de ce sujet en Commission de la santé et de l'environnement, où nous avons voté les conclusions relatives à cette pétition.

Durant cette séquence, je tiens à rappeler que nous avons été particulièrement ouverts au niveau de la majorité pour permettre un dialogue avec l'opposition. Par exemple, la majorité a accepté de reporter de deux semaines l'échange de vues sur les textes de conclusions déposés et proposés par les différents groupes. C'était une décision de bon sens, car les différents textes sont arrivés assez tard.

Deux suspensions de séance avaient été demandées – vous vous en souviendrez tous – le jour même en commission par le groupe socialiste, afin qu'il puisse rédiger leur proposition de conclusions, chose qu'il n'avait pas faite, au contraire des autres groupes. Nous avons été, ce jour-là, très constructifs et ouverts aux demandes qui nous avaient été formulées. Je m'étonne donc que le sujet revienne encore aujourd'hui en séance plénière à la demande du même groupe. Quelle est aujourd'hui la plus-value de cette demande ? Je me pose sincèrement la question.

Je me suis exprimée sur la forme ; je vais revenir à présent sur le fond du sujet. Nous avons eu, comme Mme Dejardin l'a dit, l'occasion d'entendre longuement les représentants des pétitionnaires venus défendre leur demande d'interdiction des pesticides en Commission de la santé et de l'environnement. Au nom de mon groupe, je veux saluer leur engagement et rappeler que personne ne peut nier l'existence d'effets négatifs liés à l'utilisation de pesticides sur la santé humaine et sur l'environnement. Au départ de ce constat, la majorité a d'ailleurs rappelé l'urgence de préserver et de restaurer, à certains endroits, l'accès et la qualité des ressources en eau, essentiellement au bénéfice de la santé humaine.

Le Gouvernement wallon, vous le savez, a d'ailleurs validé, la semaine dernière, une position forte visant à réduire l'exposition de la population aux PFAS, en particulier via l'utilisation de produits phytopharmaceutiques, tant pour les particuliers que pour les professionnels. Le message du Gouvernement est clair : interdisons les produits phytosanitaires contenant des PFAS pour les particuliers et pour les professionnels, dont les agriculteurs, lorsqu'il existe des alternatives commercialisables, agronomiquement et économiquement praticables, en procédant à une évaluation au cas par cas. Oui, au sein de cette majorité, nous sommes conscients que les simplismes ne peuvent apporter aucune solution durable dans ce dossier.

Je sais que l'opposition souhaiterait une interdiction totale des pesticides en un claquement de doigts, en faisant fi des conséquences néfastes que cela pourrait induire. Nous avons pris acte des différentes considérations. Pour Ecolo, il n'était plus nécessaire de concerter le secteur agricole – cela m'a fortement surpris –, notamment en ce qui concerne les zones de captage. Nous persistons à refuser de mettre un secteur stratégique de souveraineté en danger en ne prenant pas en considération, aujourd'hui, les risques économiques d'une interdiction brutale des pesticides, parce que c'est la réalité : sans agriculteurs vivant dignement de leur travail, il n'y a ni souveraineté alimentaire ni transition environnementale crédible.

La rentabilité reste la pièce maîtresse au sein de nos exploitations agricoles, comme dans n'importe quelle autre entreprise. Il est important, à ce jour, de consulter et d'accompagner les acteurs du secteur agricole. Le MR l'a déjà défendu dans différents dossiers. On peut et l'on doit sortir de certaines substances, mais avec des solutions techniques, des solutions agronomiques et économiques viables pour nos agriculteurs.

C'est par l'innovation, la science, les nouvelles techniques génomiques, la robotisation et la précision agronomique que nous réduirons l'usage des pesticides. À ce sujet, je tiens à dire que nous serons particulièrement attentifs aux résultats qui seront présentés – vous y avez fait référence, Madame Dejardin – dans quelques semaines à l'issue des États généraux de la protection des cultures, qui ont été initiés

par la ministre Dalcq. Les alternatives dégagées lors de ces travaux devront être abondamment communiquées aux agriculteurs et aux différentes structures de conseil. Lorsque c'est faisable, nous avons évidemment tout à gagner à réduire l'utilisation de pesticides pour la santé et pour l'environnement. On ne le répétera jamais assez. Aujourd'hui, je ne suis pas dupe : ces résultats ne seront évidemment pas suffisants pour l'opposition. Cette opposition composée, je le rappelle quand même, de partis qui ont eu des responsabilités, des leviers au niveau de la santé et de l'environnement en Wallonie pendant de très longues années.

Pour terminer, je conclurai en disant que nous réitérons notre soutien aux conclusions déposées par la majorité en commission. Nous continuons à demander au Gouvernement de renforcer, en pleine concertation avec les secteurs concernés – agricole, environnemental et médical – les mesures et le cadre législatif existant afin de réduire l'exposition globale aux pesticides avec une attention particulière portée aux publics vulnérables, y compris aux agriculteurs.

M. le Président. – La parole est à Mme Ammi.

Mme Jamila Ammi (PTB). – Ce texte que nous présentent le MR et Les Engagés enfume le débat public. Il parle de renforcer les mesures, de concertation, d'accompagnement, mais, sur le fond, il ne propose rien de contraignant pour protéger la santé de nos enfants. Nous devons le dire clairement : les conclusions de la majorité sont insuffisantes. Elles sont même une forme de déni politique face à l'urgence sanitaire. Où sont les zones tampons ? Où est la diminution immédiate des pesticides autour des écoles, des terrains de jeux, des habitations ? Absente. La majorité refuse d'inscrire dans sa conclusion une protection concrète là où vivent les plus vulnérables. Où est le plan de sortie progressive des pesticides de synthèse avec un calendrier détaillé par catégorie de substances ? Absent. On nous parle d'états généraux, de nouvelles alternatives ; mais, sans échéance, sans interdiction programmée, on reste dans l'incantation.

Pendant ce temps, les pesticides continuent de polluer nos sols, nos rivières et le lait maternel des femmes wallonnes. Il y a un point que le PTB ne lâchera pas : l'indemnisation des agriculteurs. La majorité préfère rester muette. Nous disons clairement : un agriculteur qui doit cesser d'utiliser des pesticides parce que son exploitation se trouve en zone tampon ne peut pas être laissé seul face aux conséquences économiques. Toutefois, ce n'est ni à la Région ni aux contribuables de payer. Nous proposons, via un amendement, un fonds d'indemnisation financé par les producteurs de produits phytosanitaires. Principe de base : pollueur-payeur ; ce sont les firmes qui ont empoisonné nos sols et nos vies qui doivent contribuer à la transition, pas les agriculteurs déjà fragilisés par le MERCOSUR et la crise.

Madame la Ministre, chers collègues de la majorité : protéger la santé des enfants n'est pas une option, ce n'est pas renvoyer au niveau européen ou aux concertations indéfinies. C'est agir ici, maintenant, avec des zones tampons, un calendrier de sortie et un fonds financé par les pollueurs. Le PTB ne votera pas des conclusions qui tournent en rond. Nous voterons pour la santé publique, contre les lobbies. À vous de choisir votre camp.

M. le Président. – La parole est à Mme Jacqmin.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, chers collègues, nous remercions le groupe PS pour avoir demandé l'examen de cette pétition en séance plénière, plus particulièrement des conclusions adoptées en commission, qui nous paraissent tout à fait équilibrées et en phase avec la pétition présentée début janvier et qui nous avait toutes et tous touchés, comme vous l'avez encore précisé, Madame Dejardin.

Je voulais remercier ma collègue, Véronique Durenne, pour avoir bien recontextualisé tout l'exercice du jour.

Le premier point des conclusions peut paraître logique, mais il est essentiel à rappeler. Le Parlement de Wallonie souligne ainsi l'existence d'effets négatifs liés à l'utilisation de pesticides sur la santé humaine et l'environnement. Cela ne fait absolument plus aucun débat. Les récentes auditions menées au Parlement wallon ont clairement mis en exergue la nécessité de réduire les sources de contamination, et ce, en amont, en particulier dans les zones destinées aux captages d'eau, ou encore de veiller à réduire l'exposition des citoyens, en particulier des publics vulnérables.

Vient ensuite la vision qui entoure ces conclusions. La pétition demande l'interdiction progressive des pesticides de synthèse en Wallonie, en vue de protéger la santé humaine, en particulier celle des enfants. Il y a une notion de progressivité, mais aussi une notion d'urgence intimement liée aux enjeux environnementaux et sanitaires, que l'on connaît toutes et tous.

Nos conclusions abordent ces deux échéances, en rappelant d'abord l'urgence de préserver et de restaurer à certains endroits l'accès et la qualité de nos ressources en eau, essentielles pour la santé humaine, mais aussi l'importance de la concertation et l'accompagnement des acteurs du secteur agricole au travers du développement de nouveaux itinéraires techniques et de nouvelles alternatives permettant de s'affranchir progressivement – cela nous tient à cœur – de l'usage des produits phytosanitaires.

Il est impératif d'avoir une vision et une ambition claires, axées sur une diminution efficace et progressive de l'usage des pesticides et des risques liés, tant pour l'environnement que pour notre santé. Nous devons agir dès maintenant. C'est la raison pour laquelle les

conclusions votées en commission visent à demander au Gouvernement wallon de renforcer, en pleine concertation avec les secteurs concernés, les mesures et le cadre législatif existant afin de réduire l'exposition globale aux pesticides, avec une attention particulière portée aux publics vulnérables, y compris les agriculteurs, qui en sont les premières victimes, si je dois encore vous le rappeler.

À ce sujet, nous notons que la concertation semble longue pour certaines, mais, pour nous, elle est vraiment essentielle. Nous voulons avancer, mais le faire seuls n'est pas une option. La concertation qu'a choisie M. le Ministre prend logiquement du temps, surtout au vu du contexte agricole difficile. Le ministre nous a rapporté, il y a deux semaines, en réponse à une question du Parti socialiste, que les échanges se réalisent de façon constructive et respectueuse. Les mesures envisagées ne représentent pas juste quelques lignes dans un arrêté. De nombreuses questions opérationnelles doivent trouver une réponse, tant dans la cartographie utilisée que dans la validation d'un outil d'aide à la décision pour les agriculteurs ou encore dans la méthode de calcul de l'impact économique de ces mesures.

Je reprends ici ce qu'a soulevé M. le Ministre il y a deux semaines. Le travail de coconstruction actuel illustre très clairement que c'est la première fois qu'un tel chantier est mis en œuvre, avec une réelle volonté d'aboutir à des mesures fortes renforçant la santé tant humaine qu'environnementale. De plus, la problématique étant particulièrement complexe, il est adéquatement mentionné l'importance de considérer la problématique d'un point de vue transversal et de plaider aux échelons fédéral et européen, pour un renforcement du cadre législatif lié à leurs compétences spécifiques. Je pense notamment à la législation sur les pesticides PFAS, pour lesquelles une position concertée et harmonisée au niveau belge pourrait permettre une interdiction et, a fortiori, si des alternatives sont disponibles, surtout dans les zones de captage. Le retrait de substances actives étiquetées PFAS doit aussi être soutenu au niveau européen. On a un bon représentant qui plaide pour cela.

Nous nous réjouissons de la récente annonce de la position qu'adoptera le Gouvernement wallon via son représentant au Comité d'agrégation des produits phytopharmaceutiques, le 28 avril prochain.

Les mesures d'accompagnement occupent logiquement une place centrale dans les conclusions votées. C'est réellement un point majeur qui permettra de réaliser une transition vers des pratiques plus durables. Celles-ci doivent absolument prendre en compte les aspects économiques, de rentabilité, d'environnement et de santé publique, comme les conclusions le mentionnent aussi. La protection des publics vulnérables représente aussi un point de convergence pour tous et à raison, tout comme les

captages d'eau qui représentent une priorité pour notre mouvement. Un renforcement du cadre est essentiel et, nous le soulignons encore dans notre proposition, celui-ci doit se faire en concertation – on insiste là-dessus – avec les secteurs concertés : agricole, médical et environnemental.

De plus, la recherche, la mise au point, la promotion et la sensibilisation à des alternatives crédibles sont essentielles. L'ensemble des acteurs ont une grande attente envers les États généraux des cultures ; cela a été mentionné juste avant moi. C'est pour cela que les conclusions comprennent la demande explicite pour le Parlement d'être tenu informé des résultats.

Enfin, et complémentairement à la notion d'accompagnement déjà présent dans ces conclusions, un amendement a été voté en commission pour demander au Gouvernement wallon d'envisager un soutien économique – parce que, pour nous aussi, c'est important – pour les exploitations qui s'engagent dans une réduction ou l'abandon progressif de pesticides. Cet accompagnement doit aussi être économique, surtout au vu du contexte agricole actuel.

M. le Président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Chères et chers collègues, je sais que vous attendiez ma collègue Céline Tellier à cette tribune ; vous devrez vous contenter de moi, Mme Tellier étant souffrante pour le moment.

Permettez-moi de revenir sur quelques éléments de contexte. Il y a quasiment un an, nous avons tenu des auditions très éclairantes sur l'impact des pesticides sur la santé des Wallonnes et des Wallons, sur la santé de leurs enfants, via la dégradation de leur environnement par les pesticides. Depuis, la majorité n'a pris aucune action en la matière. Jusqu'au 16 avril, nous avions des annonces du ministre Coppieters disant avancer sur la protection des captages d'eau et sur les publics vulnérables. Du côté des parlementaires de la majorité, rien n'était proposé, il fallait laisser travailler le Gouvernement. À tel point que lorsque ma collègue Céline Tellier, au nom d'Ecolo, a essayé d'être constructive et propositionnelle avec une résolution complète et une proposition de décret qui œuvrait à diminuer l'impact des pesticides, tout en proposant des soutiens à nos agriculteurs et agricultrices, ces textes ont été balayés d'un revers de la main par le MR et les Engagés.

En janvier, il y a déjà trois mois, l'audition des citoyennes et des citoyens, qui ont pris la peine de déposer une pétition dont il est question aujourd'hui, avait mis tout le monde d'accord en commission : il faut agir. On a même entendu de la part des Engagés à l'époque qu'il était urgent de renforcer les mesures visant à réduire progressivement les pesticides.

Sur la protection renforcée des captages, on nous a ressorti la carte de la concertation, comme si elle n'avait jamais eu lieu jusqu'ici et, aux dires des Engagés, on allait voir ce que l'on allait voir, des avancées importantes allaient être présentées. Même si l'urgence devenait de plus en plus relative au fil du temps qui passait, les propos du ministre de la Santé et de l'Environnement ont laissé un peu d'espoir chez certains : allait-on avoir une réponse à la hauteur de la demande des pétitionnaires ?

Je rappelle que ceux-ci demandent de manière très légitime trois choses :

- d'adopter une législation ambitieuse pour l'interdiction progressive et totale des pesticides de synthèse en Wallonie ;
- des zones tampons efficaces, strictes et obligatoires, sans pesticide autour des crèches, des hôpitaux, des habitations pour protéger spécifiquement les enfants. On pourrait même ajouter la question des écoles dans cette liste ;
- de soutenir activement des pratiques agricoles et d'entretien d'espaces verts respectueux sans nuire à la santé et, dès lors, de soutenir nos agriculteurs et agricultrices dans une transition avec d'autres moyens de fonctionnement.

Malgré tout cela, nous n'avons pas eu une seule réponse d'action en lien avec ces auditions. En suivi de l'audition des pétitionnaires, la majorité a remis des conclusions très minimalistes, qui ne prennent pas en compte leurs demandes. Nous aurions dû nous douter de quelque chose. Cela laissait présager plus que probablement de la décision catastrophique prise par le Gouvernement wallon le 16 avril dernier sur le sujet, qui va à l'inverse de ce qui se trouvait, entre autres, dans la pétition, et qui va même à l'inverse des conclusions que la majorité a rappelées encore aujourd'hui. Le 16 avril, ce Gouvernement a accouché d'une souris, et encore.

Alors que la vente des pesticides PFAS est repartie à la hausse – plus de 26 % –, alors que la contamination des eaux par les pesticides et le TFA s'aggrave, le Gouvernement s'est complètement déresponsabilisé et a décidé de renvoyer la patate chaude à d'autres. Dans sa décision du 16 avril, il ne prend aucune action.

Je l'ai dit hier en commission : je ne doute ni de la sincérité ni des convictions du ministre de la Santé. En tant que médecin, il sait combien les pesticides jouent un rôle destructeur sur notre santé et sur celle de nos enfants. Toutefois, force est de constater que dans ce dossier, le ministre sert de caution santé aux Engagés et au Gouvernement et qu'il ne parvient pas à se faire entendre par ses collègues.

Qu'a-t-il été décidé le 16 avril ? Le Gouvernement a demandé à son représentant au comité d'agrégation fédéral d'y défendre des idées. Il n'a pas décidé de défendre l'interdiction totale, même progressive, des pesticides. Il n'a pas décidé de renforcer le soutien aux

agricultrices et aux agriculteurs pour leur permettre une transition. Il n'a pas non plus décidé de protéger les publics plus vulnérables comme les enfants. Le Gouvernement wallon a proposé de défendre l'idée de peut-être réfléchir d'accepter d'interdire les PFAS chez les particuliers. Oui, vous avez bien entendu, alors que nous savons bien que l'utilisation par les particuliers est hyper marginale. Tout le monde le sait. Par ailleurs, nous savons aussi que la non-utilisation des pesticides pourrait être décidée unilatéralement par notre Gouvernement wallon. Nous n'avons pas besoin d'autres États. C'est la compétence du ministre ici, sans qu'il doive en référer à d'autres.

C'est d'ailleurs ce qu'avait fait le cdH à l'époque en interdisant l'utilisation des produits phytosanitaires dans les communes. C'est une compétence wallonne de pouvoir interdire l'utilisation des pesticides. Il n'est pas nécessaire de décider au niveau européen ou fédéral. Il faut croire que lorsque le cdH est devenu Les Engagés, il a jeté à la poubelle son intérêt de protéger la santé des citoyennes et des citoyens.

Le Gouvernement propose aussi de défendre l'idée – il n'y a pas d'action prise – dans ce fameux comité d'agrégation, d'interdire l'usage des pesticides chez les professionnels, si et seulement s'il y a des alternatives « commercialisables, agronomiques et économiquement praticables ». Ce sont les termes du texte. Cependant, ces alternatives existent déjà. Plus de 2 000 producteurs et productrices bios les utilisent. Nature et Progrès, que nous avons auditionné dans ce Parlement, nous l'a dit et redit. Elle a publié la liste des alternatives pour l'ensemble des pesticides. Que faut-il de plus pour avancer puisque tout est là ?

La bêtise du Gouvernement wallon s'incarne aussi dans le choix de défendre de travailler au cas par cas sur les différents pesticides, alors que travailler au cas par cas, c'est maintenir de facto la logique de dépendance aux intrants et c'est exactement le piège dont il faut aider nos agricultrices et agriculteurs à sortir.

Je le répète, tout ceci n'est pas en train de se mettre en place. Ce ne sont que des idées à aller défendre ailleurs. Le Gouvernement a juste mandaté son représentant. C'est inacceptable pour notre santé et celle de nos enfants et petits-enfants, pour ceux qui en ont. C'est aussi inacceptable pour la santé des agriculteurs et des agricultrices qui sont laissés à l'abandon, parce qu'il n'y a rien qui se passe pour les aider. C'est inacceptable pour l'environnement et le portefeuille des Wallons et des Wallonnes qui vont continuer de payer pour dépolluer ou se soigner, alors que le Gouvernement n'agit pas à la source du problème.

Pour en revenir à la pétition et au texte de conclusion de la majorité, Ecolo a déposé plusieurs amendements qui s'inscrivent dans la ligne des demandes exprimées par les pétitionnaires. Nous les redéposons aujourd'hui.

Ces amendements proposent d'établir un plan de sortie progressive des pesticides de synthèse, avec un agenda et un suivi de ce plan, mais aussi d'indiquer explicitement les zones tampons pour les publics vulnérables, comme demandé par les pétitionnaires. On parle de crèches, d'hôpitaux, d'habitations. On a ajouté des espaces publics fréquentés.

On demande aussi dans ces amendements de soutenir les pratiques agroécologiques et biologiques, si l'on veut développer activement ces pratiques et renforcer dès lors l'accompagnement des agricultrices et des agriculteurs. C'était déjà mis en place en partie avec le projet TerrAé qui avait cet objectif de mieux soutenir nos agriculteurs et agricultrices.

Cependant, la ministre Dalcq a décidé de le définancer et de le vider de son sens, alors qu'il répondait, entre autres, aux besoins exprimés par le secteur lui-même. C'était encore dans *Le Soir* aujourd'hui. Allez le lire, il y a un article complet sur comment on peut aider nos agriculteurs et agricultrices, entre autres, pour sortir de la dépendance aux pesticides.

Ce choix de définancer TerrAé, c'est choisir de ne plus permettre d'avoir des conseillers indépendants dans nos fermes, par exemple, et non des conseillers issus du secteur qui produit les pesticides. Certains lobbies aiment appeler ces personnes des personnes issues du secteur phytopharmaceutique. Appelons un chat un chat, on parle bien du secteur qui produit les pesticides.

Je souligne néanmoins que la majorité a repris à son compte un amendement que nous avons déposé en commission, à savoir un soutien économique pour les exploitations qui s'engagent dans une réduction ou un abandon progressif des pesticides.

Face aux déceptions des actions ou des non-actions menées par ce Gouvernement, je terminerai en reprenant les propos du docteur Kay, médecin généraliste que nous avons entendu en audition. Il disait en s'adressant aux politiques : « Votre pouvoir de guérison est très très limité, mais votre pouvoir de prévention est immense ». Assurément, ce Gouvernement ne l'a pas compris.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Mesdames et Messieurs les Députés, je vous remercie pour cet échange et la présentation des conclusions de ce rapport qui fait écho à des auditions particulièrement riches et constructives que nous avons eues. Ces auditions très fortes confirment malheureusement la toxicité de ces produits sur la santé humaine, sur la santé des écosystèmes, et donc la nécessité d'évoluer vers d'autres types de production et de consommation.

Madame Linard, quand vous dites que le Gouvernement ne prend ou n'a pris aucune action, je ne peux pas être d'accord. Vous savez que depuis que nous sommes en place, nous avons assuré la conformité de la qualité de l'eau de consommation, de grande qualité, avec une concentration quasi nulle en PFAS et en différentes substances toxiques sur l'ensemble de la Wallonie. Cela a nécessité des investissements énormes des distributeurs et du Gouvernement wallon, avec un monitoring en continu, une transparence totale par rapport aux consommateurs sur la qualité de l'eau au jour le jour, sur base des données de leurs distributeurs ou bien sur base des cartographies du SPW.

Les auditions ont mis en lumière un état des lieux ainsi que les bilans successifs des différents Gouvernements – Mme Durenne a aussi rappelé l'historique par rapport à tout cela, par rapport à la lutte contre les pesticides et la protection de nos citoyens qui en découlent. C'est un problème de santé publique énorme. Il n'y a plus aucun doute sur – je ne parle pas de la causalité – l'association entre l'utilisation de ces produits, notre alimentation et le développement de maladies métaboliques, de maladies endocriniennes et de cancers. Je vous rappelle que nous sommes en train de mener un biomonitoring des agriculteurs wallons et des agricultrices wallonnes pour avoir une vision très claire des substances toxiques dont ils sont malheureusement porteurs, et pour confirmer l'augmentation des maladies neurodégénératives dans cette catégorie professionnelle.

À la lecture des conclusions, plusieurs priorités se dégagent clairement. Il est demandé au Gouvernement de progresser sur les trois axes que je vous ai déjà longuement détaillés en commission.

Le premier axe concerne la protection des zones de captage. À ce sujet, nous ne faisons pas marche arrière. Nous voulons protéger les zones IIA et IIB karstiques de l'ensemble des produits phytopharmaceutiques ou des pesticides et, à terme, évoluer vers une protection des zones IIB non karstiques et les zones III et, dans une temporalité plus longue, de sortir petit à petit des pesticides.

Le second axe porte sur la réduction de l'exposition aux PFAS. Vous critiquez la décision du Gouvernement wallon du 16 avril en disant qu'elle n'est pas assez forte. L'idée du Gouvernement, c'est d'interdire complètement l'utilisation de ces pesticides PFAS, mais cela doit se faire progressivement. On a ouvert une porte avec la majorité gouvernementale qui a validé cette proposition. L'idée, c'est d'être beaucoup plus ambitieux dans les mois et les années qui viennent.

Enfin, le troisième axe consiste dans le renforcement de la protection des publics vulnérables. Rassurez-vous, les écoles ne sont pas oubliées, au même titre que toutes les collectivités. Les zones tampons seront augmentées autour de ces lieux, et les techniques de pulvérisation

seront adaptées pour bien mieux protéger ces collectivités et ces publics vulnérables. Ces avancées doivent s'inscrire dans une concertation renforcée avec l'ensemble des secteurs concernés, en particulier – mais pas uniquement – le secteur agricole. Il faut aussi, une fois pour toutes, mettre autour de la table les autres parties prenantes. Le problème, c'est que lorsqu'on procède à des concertations, actuellement, nous n'avons que les syndicats agricoles autour de la table. C'est très bien ; ce sont les principaux concernés, mais nous devons aussi mettre autour de la table d'autres parties prenantes, que ce soit en lien avec l'environnement, avec la santé ou d'autres secteurs concernés.

Je tiens aussi à souligner que ces orientations correspondent pleinement aux axes prioritaires sur lesquels nous travaillons actuellement et pour lesquels nous devons fixer des objectifs. Nous avons par ailleurs fait le choix de prendre le temps nécessaire à cette concertation. Vous nous le reprochez. Je peux le comprendre. D'ailleurs, le phasage est plus long que je l'avais initialement imaginé. Il nous faut encore du temps de concertation et d'analyse afin d'aboutir à des solutions à la fois pragmatiques et progressistes.

Plusieurs sessions de travail, à la fois informatives et techniques, ont déjà eu lieu ces dernières semaines avec les syndicats agricoles. Elles ont été amplifiées depuis fin décembre. On travaille avec le secteur agricole, les syndicats, mais aussi avec les administrations.

Une réunion plénière a été décidée précédemment en Gouvernement et est prévue début de la semaine prochaine avec le ministre-président. Il ne s'agit pas de remettre en question les objectifs de ces trois axes, mais de définir, de façon concertée, le phasage, les modes de compensation – avec les MECAP 2.0, le Blue Deal de l'eau pour lequel on a débloqué plus de 8 millions d'euros – et l'accompagnement que l'on proposera aux uns et aux autres concernés par des exploitations autour des captages d'eau.

Enfin, en ce qui concerne la sensibilisation du grand public, je rappelle que nous soutenons l'ASBL Adalia qui mène ses missions avec un grand professionnalisme.

Mesdames et Messieurs les Députés, nous prendrons nos responsabilités. Nous avancerons sur ces trois axes puisque la priorité est, clairement – ce n'est pas pour nous cacher derrière, Madame Linard –, la santé publique et la santé de nos concitoyens.

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre prise de parole. Tout d'abord, pour répondre au MR, si nous avons remis ce point à l'ordre du jour, ce n'est pas pour refaire un débat supplémentaire. Notre intervention a pour but de dire qu'il faut arrêter de tergiverser, de débattre et qu'il faut agir, c'est parce que les débats que l'on a en commission sont des débats « de chambre », c'est-à-dire

que personne n'entend. Or, on estime que, par respect pour les pétitionnaires, pour les personnes qui se sont déplacées, qui ont préparé une intervention concrète, raisonnée et raisonnable, ce débat doit continuer à vivre dans le débat public. C'est la première chose.

La seconde, nous débattons, nous parlons, mais il n'y a pas d'actions concrètes qui sont prises. Monsieur le Ministre, tout comme Mme Linard, vous êtes sensible au sujet et vous souhaitez avancer. Cependant, aujourd'hui, vous ne pouvez plus uniquement vouloir ou souhaiter, ou uniquement conjuguer des verbes au futur, vous devez vraiment prendre des actions. C'est aujourd'hui un enjeu de santé publique pour les agriculteurs, pour les familles, pour les enfants, pour nos générations et les générations futures. J'ai l'impression qu'une majorité se dessine tout de même par rapport à des actions à prendre.

De nouveau, on n'a pas demandé des actions immédiates. Tant les pétitionnaires que le Parti socialiste ont toujours dit qu'il fallait phaser les choses et avoir un planning sur les court, moyen et long termes.

De nouveau, on a eu une main tendue. Cela aurait été positif de travailler tous ensemble, puisque tout ne se fera pas au niveau de cette législature. Aujourd'hui, je vous le répète : il faut des actions, que ce soit pour la santé des citoyens, mais également pour donner une réponse démocratique à ces personnes qui se déplacent dans nos parlements et qui viennent y apporter une once de démocratie plus importante.

M. le Président. – La parole est à Mme Durenne.

Mme Véronique Durenne (MR). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. Je n'allais pas répliquer parce que, comme je l'ai dit en début d'intervention, je me demandais pourquoi nous revenions encore ici, en séance plénière. Vous venez de le justifier, Madame Dejardin. Je tiens tout de même à vous rappeler que nos séances de commission sont ouvertes au public, qu'elles sont rediffusées sur YouTube et qu'il y en a qui aiment se filmer et mettre sur les réseaux sociaux ce qui se dit en commission.

Ensuite, j'ai entendu également dire que la majorité n'a pris aucune action. Sur ce point, je remercie M. le Ministre d'avoir reprécisé les actions prises. La concertation prend du temps, je l'ai dit en commission. De plus, cette concertation aurait pu avoir lieu il y a bien longtemps. Nous faisons aujourd'hui ce qui n'a pas été fait lors de la législature précédente. Par conséquent, oui, il faudra être patient.

J'ai aussi entendu qu'il existe des alternatives à tous les pesticides. Je trouve mensonger et déplacé de dire cela aujourd'hui sans prendre en compte en considération la praticité de ces alternatives sur le terrain. Franchement, les agriculteurs, oui, ils sont pour la suppression des pesticides. Pour être au quotidien avec des agriculteurs, comme certains ici dans

l'assemblée, vous savez qu'ils veulent des alternatives. C'est ce que les États généraux de la protection des cultures tentent de faire.

J'invite toutes les personnes intéressées à venir le 22 mai lors de la présentation des conclusions de ces États généraux de la protection des cultures, qui vont essayer de mettre en avant les alternatives pragmatiques.

M. le Président. – La parole est à Mme Jacqmin.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – D'abord, je remercie M. le Ministre. On l'a déjà fait plusieurs fois parce que l'on a des débats quasiment tous les 15 jours sur le sujet et c'est essentiel. Une nouvelle fois, je voulais souligner sa volonté d'avancer, mais aussi d'inclure l'ensemble des acteurs dans la concertation pour progresser sur le sujet. Nous sommes évidemment satisfaits de la prochaine réunion avec le ministre-président à ce sujet.

Certes, nous n'avons pas tous la même lecture des décisions du Gouvernement wallon. Cette problématique plus que complexe nécessite, même si l'on peut le regretter, des prises de décisions à d'autres échelles que celles de la Région wallonne. Je voulais tout de même souligner que, au fond, j'ai l'impression que les critiques d'Ecolo apparaissent plus comme un réquisitoire implacable de la vacuité de leur bilan au Gouvernement précédent, alors qu'ils avaient la compétence, je le répète, comme une critique infondée. Je pense notamment au Plan wallon de réduction des pesticides, catastrophique, qui a encore été écorné dernièrement par une note collective portée par plusieurs organisations.

Dans un marathon, on fait le bilan du temps à l'arrivée, et l'objectif est d'atteindre cette ligne d'arrivée. Nous savons bien que ce n'est pas en clamant des pseudo-vérités, des yakafokons, que l'on va vraiment faire avancer les choses. L'incantation est une chose, la réalisation en sera une autre. Nous réaliserons et nous réussirons là où d'autres ont échoué.

M. le Président. – Mme Ammi ne souhaite pas répliquer.

La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Je suis un petit peu étonnée de voir que cela dérange le MR que nous revenions avec cette question aujourd'hui. C'est une question fondamentale. Assurément, la décision du Gouvernement du 16 avril ne fait que remettre de l'huile sur le feu, puisqu'il n'y a absolument rien de tangible qui est sorti, si ce n'est de renvoyer à machin truc qui doit aller dans un comité défendre des idées. À un moment donné, vous ne pouvez pas reprocher à l'opposition de constater que rien n'est fait.

En matière de don de leçons – puisque, apparemment, c'est nécessaire –, je voudrais redire encore une fois tout ce qui a déjà été fait sous l'ancienne législature, puisqu'il paraît que rien n'a été fait. Je pourrais citer toute la liste, mais vous pouvez aussi aller relire les comptes rendus de la Commission. Pour en citer juste un seul – il y en a au moins une dizaine – nous avons, par exemple, mis en place le troisième Plan wallon de réduction des pesticides. Vous n'êtes pas convaincus ? Je vais les citer tous :

- le Programme de gestion durable de l'azote en agriculture ;
- l'établissement de plus d'une centaine de zones de prévention justement sur les 400 qui sont aujourd'hui en vigueur, avec un travail de cartographie ;
- les contrats de captage de la SPGE ;
- la mise en place des contrats de nappes qui n'existaient pas auparavant ;
- la mise en place et le soutien à la transition vers le bio autour des zones de captage, notamment avec les MECAP ;
- le soutien au projet TerrAé ;
- la plantation de haies autour de ces zones pour éviter les pulvérisations ;
- des mesures de lutte contre l'érosion, et cetera.

À un moment donné, si l'on parle d'honnêteté intellectuelle, il faut dire les choses telles qu'elles sont. Dans mes propos – je le redis – je n'ai jamais douté de la sincérité du ministre de la Santé. Force est de constater qu'aujourd'hui, 17 mois après le début de cette législature, il n'y a encore rien qui est sorti. Pourquoi ? Certainement pas à cause du ministre de la Santé qui, j'imagine – je veux bien le croire –, défend du mieux qu'il le peut des actions à prendre, mais qui est assurément freiné par d'autres personnes au sein du Gouvernement. S'agit-il d'autres personnes dans le même parti ? Je n'en sais rien, je ne suis pas au Gouvernement. S'agit-il d'autres personnes dans un autre parti ? Peut-être. En tout cas, je sais qui freinait les décisions sous l'ancienne législature. C'est certain, nous avons des pistes là-dessus.

Quoi qu'il en soit, je ne crois pas que l'on va régler ce problème éminemment important d'interdiction des pesticides en les remplaçant par les nouveaux OGM, par exemple, ou des techniques qui seraient encore à décider. Aujourd'hui, ce qui est extrêmement frustrant, c'est que jouer la carte de la concertation comme si rien n'existait, ce n'est pas plausible, cela ne va pas. Plein d'alternatives existent déjà. Ce qu'il faut faire aujourd'hui, c'est prendre des décisions politiques pour permettre aux agriculteurs et agricultrices d'utiliser ces alternatives, que ce soit par des soutiens financiers, des accompagnements avec des conseillers indépendants, ou d'autres programmes. Faire croire qu'il n'y a jamais eu de concertation, alors que cela fait 20 ans que tout un travail est mené de manière sérieuse, par tous les acteurs, liés à la question des pesticides, c'est vraiment

prendre les gens pour – je ne vais pas oser le dire, mais vous avez compris.

Quoi qu'il en soit, nous sommes toujours 17 mois plus tard. Vous avez remis des conclusions, mais nous avons des amendements qui pourraient asseoir un peu plus et aider le Gouvernement, avancer, à avancer. Je vous invite à voter favorablement pour nos amendements. On verra ce que vous ferez aujourd'hui.

M. le Président. – Des amendements ont été proposés, après approbation du rapport, par Mme Linard, MM. Hazée et Mockel (Doc. 477 (2025-2026) N° 2 – amendements n° 1 à 4) et par Mmes Ammi, Bernard, Pavet, MM. Mugemangango et Liradelfo (Doc. 477 (2025-2026) N° 3).

Les amendements ont été déposés sur le portail des parlementaires.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close et vous propose de voter ultérieurement sur les amendements et les conclusions de la Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale.

Pétition relative aux TEC et à une demande de débat avec auditions sur les conséquences de la réforme des lignes et horaires de bus suite à la mise en service du tram le 28 avril 2025 (Doc. 478 (2025-2026) N° 1)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle, en application de l'article 127.8 du règlement, l'examen du rapport sur la pétition relative aux TEC et à une demande de débat avec auditions sur les conséquences de la réforme des lignes et horaires de bus suite à la mise en service du tram le 28 avril 2025 (Doc. 478 (2025-2026) N° 1).

Discussion générale

M. le Président. – Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale les conclusions adoptées par la Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux.

Je déclare la discussion générale ouverte.

Un rapport a été déposé par MM. Di Antonio et Dewez sous le n° 478 (2025-2026) N° 1 qui, sauf expression contraire, se réfèrent à leur rapport écrit.

La parole est à Mme Morreale.

Mme Christie Morreale (PS). – Monsieur le Ministre, si nous débattons une fois de plus de

l'organisation du réseau de transport en commun, c'est parce qu'avec mes collègues Sabine Roberty et Thierry Witsel, nous avons voulu mettre à l'honneur et valoriser un travail exceptionnel réalisé par CoMBaLi. Malgré les quelques années durant lesquelles j'ai siégé au sein de ce Parlement, j'ai rarement été confrontée à une qualité de travail aussi grande que celle de ce réseau de bénévoles qui sont des usagers des transports en commun. Ils ont décidé de s'associer et de faire un travail extrêmement rigoureux comme bénéficiaires, en disant : nous sommes des usagers et nous avons besoin d'être entendus.

Autant le tram est une réussite incroyable, autant, depuis que cette épine dorsale est en place, tout le réseau qui devait venir s'y joindre est malheureusement déficient. Cela empêche les gens d'aller travailler, les étudiants de se rendre à leur école. Il y a, je pense, plus de 80 établissements scolaires dans la ville de Liège. Des centaines de milliers de personnes entrent dans la ville chaque jour. Une métropole de cette taille nécessite d'avoir des connexions qualitatives.

En quelques mois, grâce au travail de qualité et à l'engagement de ce collectif citoyen, un interlocuteur central pour les questions de mobilité à Liège s'est imposé – sur la question de l'offre de transport et sur une nouvelle manière d'appréhender la participation citoyenne. Parfois, on a tâtonné sur la participation citoyenne. Ici, je trouve le travail qu'ils apportent, et leur manière de le faire, très efficaces. Je ne voudrais pas que cela se transforme en frustration, en colère et en déception. C'est notre responsabilité comme responsables politiques, quel que soit le niveau de pouvoir que nous occupons – on n'a pas envie d'instrumentaliser ce collectif, ils le savent très bien –, comme députés, que l'on soit dans l'opposition ou dans la majorité, et vous comme ministre, parce que le ministre a beaucoup plus de compétences et de facilité à implémenter les retours de ce collectif qui reviennent de manière très objective.

On voit la mobilisation. Quelques personnes forment un noyau, mais elles comprennent qu'il faut se tourner vers des usagers, mobiliser des gens. Plus de 2 600 personnes ont rejoint le collectif ; on ne peut pas y être insensibles. Cependant, à ce stade, le constat est que les réponses apportées par le Gouvernement ou par l'OTW ne sont pas à la hauteur de leurs attentes. Elles le disent dans un esprit qui reste un esprit constructif, d'optimisme. Toutefois, on sent que mois après mois, elles deviennent de plus en plus dépitées du manque de réactions.

Je ne dis pas que vous êtes sourd à la question. Vous avez fait des pas, et je le salue. Vous avez été à l'écoute. Néanmoins, on a besoin de transformer la vision de la mobilité à travers des correctifs qui ont été pensés avant vous. Je le répète à la tribune pour que ce soit clair, il y avait un tracé qui a été imaginé avec des réseaux qui ont été validés par des conseils d'administration, des

administrateurs. Il se fait que, dans sa mise en place, il y a des défauts et des gens qui n'arrivent pas à relier leurs études. Tout à l'heure, je discutais avec une jeune femme qui était en rhéto et qui m'expliquait que, si elle louait son bus à 16 heures 36 quand elle sortait de l'école – elle habite dans la périphérie à Neupré, elle doit quitter Esneux et aller jusque Liège, puis repointer sur Esneux –, elle arrivait après une heure et demie, alors que l'on est à 30 minutes même pas d'un point à l'autre. Ce n'est pas acceptable.

Certains éléments doivent être améliorés. Il y a des transformations et des résultats que nous attendons rapidement.

Saluons le fait qu'il y a des millions de voyages en quelques mois avec le tram. C'est une victoire sur la mobilité, sur le réseau structurant en termes de mobilité. C'est un succès magnifique, incontestable, populaire. De nouveaux utilisateurs décident de lâcher leur voiture, de prendre les transports en commun, de prendre le tram. Nous avons beaucoup plus d'hétérogénéité des utilisateurs. Nous avons de nouvelles méthodes de mobilité qui sont adoptées pour ceux qui ont la chance d'être à proximité des 11 kilomètres de ce tram.

Malheureusement, vous avez décidé à l'entame de cette législature – cela restera sans doute, en deux ans, votre plus grosse erreur – d'abandonner les extensions du tram, que ce soit sur Seraing ou sur Herstal. Vous aviez fait des promesses à l'époque, en disant que les structures que vous alliez mettre en place allaient se faire plus rapidement, que cela allait coûter moins cher. Force est de constater que l'on ne voit pas encore les résultats de ce que vous escomptiez à ce stade.

Les gens attendent une offre lisible, fiable, attractive, des gens qui montent à bord. C'est exactement ce dont on a besoin, une politique qui prouve par les faits qu'une alternative crédible à la voiture existe. C'est ce qu'il se passe dans toutes les grandes métropoles d'Europe, où les transformations sont là. Si vous avez l'occasion, professionnellement ou à titre privé, de voyager, vous voyez à quel point la modernité autour des trams et des réseaux structurants de transports en commun peut modifier les aspects climatiques, sociaux, professionnels, d'apaisement des différentes villes.

La mise en service du tram s'est faite au détriment du réseau de bus et des utilisateurs de la périphérie. On le sent pour toutes les communes et toutes les villes autour de la dorsale liégeoise. Nous le regrettons. Sabine Roberty interviendra à ce sujet de manière beaucoup plus concrète que moi.

On voit depuis plus d'un an à Liège que le tram est aussi un outil de dynamisation urbaine. Il structure l'espace public, il relie les polarités, il soutient l'activité culturelle, commerciale, il change l'image d'un centre-ville. Il amène aussi de nouveaux habitants à utiliser les

transports en commun et, comme on le voit à travers les droits d'enregistrement – que je critique très souvent dans votre réforme –, il renforce d'une certaine manière la décision des jeunes de s'installer principalement dans les villes. Ce qui est à la fois un aspect positif pour les villes et une inquiétude pour les campagnes. Soit dit en passant, ce mécanisme s'est accentué avec la mise en place de la réforme des droits d'enregistrement.

On ne redynamise pas une métropole avec des slogans ; on la redynamise avec une accessibilité améliorée, avec du confort, avec de la régularité, avec une intermodalité bien pensée. Le tram, de ce point de vue, est un levier puissant pour les étudiants, pour les travailleurs, pour les familles, pour les aînés, pour tous ceux qui font vivre Liège au quotidien. Parce que c'est un succès, il faut en tirer les bonnes conclusions politiques. Ce n'est pas qu'un ruban que l'on coupe ; c'est un système, qui ne tient que si la colonne vertébrale est prolongée par des membres qui fonctionnent. Ainsi, un tram performant ne suffit pas si le reste du réseau n'est pas à la hauteur. C'est ici que nous entrons dans le nœud du débat. On ne veut pas d'une discussion théorique entre « pro- » et « anti- ». On est dans la réalité d'une métropole et de sa périphérie – avec Herstal, Seraing, Flémalle, Grâce-Hollogne, Ans, Saint-Nicolas, Beyne-Heusay, Oupeye – qui souffrent énormément de ce nouveau réseau.

On a besoin de liaisons efficaces pour aller travailler, pour se soigner, pour accéder aux services. La mobilité, ce n'est pas un luxe ; c'est une condition d'égalité, c'est un choix politique adopté par toutes les métropoles d'Europe dignes de ce nom. C'est aussi là que le bât blesse. Les projets d'extension ont été abandonnés, la partie de la promesse initiale également. Quand on a abandonné ces extensions, on n'a pas non plus supprimé uniquement des kilomètres de rails ; on a supprimé des perspectives, on a reporté des reports modaux, on a enfermé des territoires dans une dépendance accrue à la voiture. Les pauvres qui roulent en voiture aujourd'hui et qui doivent payer leur carburant se sentent d'autant plus seuls. C'est la double peine : on les a privés des transports en commun, d'avoir une extension du tram.

La périphérie n'est pas une variable d'ajustement ; c'est une partie intégrante de la métropole qui accueille aussi des zones d'emploi, des bassins de vie, des quartiers populaires, des publics captifs. Au niveau des alternatives promises en août 2024, il faut souligner que l'on n'est encore nulle part.

Dès lors, Monsieur le Ministre, la question n'est pas de réécrire l'histoire, mais de savoir ce que vous allez faire maintenant. Il y a une différence entre acter un abandon et ne plus s'en occuper ou construire une alternative crédible. Sur ce dernier point, nous attendons des réponses claires.

Quelle est aujourd'hui votre stratégie métropolitaine globale pour Liège ? Pas une addition des différentes mesures, mais une vision : les axes structurants, les correspondances, les priorités, les calendriers.

Quel est votre plan d'investissement pour rendre le réseau tram-bus réellement performant ? Un réseau, cela se joue sur des éléments très concrets : des quais adaptés, des arrêts accessibles, des pôles d'échanges confortables et sûrs, de l'information fiable aux voyageurs, des parkings de dissuasion efficaces, du matériel roulant en nombre suffisant, mais aussi une qualité et un respect des travailleurs parce que, sans conducteur de bus et sans travailleurs qui gravitent autour des conducteurs de bus, un réseau n'est rien.

Enfin, comment garantissez-vous la continuité de l'ambition climatique ? La Wallonie ne peut pas avoir une mobilité à deux vitesses, avec une vitrine moderne dans le centre et des territoires périphériques renvoyés à la voiture par défaut. La transition ne se décrète pas ; elle s'organise et se finance.

Je terminerai mon intervention sur la méthode. Le tram de Liège montre qu'un projet structurant peut réussir quand il est mené avec persévérance, mais il rappelle aussi une évidence : la mobilité, c'est du temps long. Dans le temps long, il faut de la cohérence, de la stabilité et du courage politique. Couper dans les ambitions au moment même où l'outil commence à porter ses fruits, c'est prendre le risque de transformer une réussite en une frustration. Nous voulons soutenir ce qui fonctionne, nous voulons consolider ce qui a été construit et surtout ne pas abandonner la périphérie. Parce qu'une métropole qui avance est une métropole qui se relie et parce qu'une mobilité moderne est une mobilité qui inclut. Je suis persuadée que le développement d'une région se fait en partenariat et main dans la main avec ses métropoles. Ce qui est bon pour une métropole est bon pour une Région.

Au nom des 500 000 personnes concernées, je vous remercie d'agir, de nous faire part de cette vision et de ne pas transformer ces espoirs en frustrations.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, chers collègues, comme vient de le faire ma cheffe de groupe, Christie Morreale, je veux d'abord remercier les pétitionnaires et saluer leur grande mobilisation. Je vous l'avais dit en début de commission, quand vous avez annoncé cette rupture entre Seraing et Herstal : Liège ne se laissera pas faire. De fait, Liège ne s'est pas laissé faire.

Aujourd'hui, plus de 2 600 signatures, ce n'est pas un coup de gueule passager, Monsieur le Ministre : c'est un signal démocratique fort, un appel à corriger ce qui ne fonctionne pas au quotidien. C'est également la preuve que, lorsque l'on parle de mobilité, l'on ne parle pas de schéma abstrait ; on parle d'école, de travail, de

soins de santé, de rendez-vous, de loisirs, bref de la vie normale.

C'est tout cela que le collectif CoMBaLi a mis en évidence. C'est cela qu'ils sont venus nous exposer au courant du mois de janvier. Soyons clairs : cette pétition n'est pas un rejet du tram, pas du tout, ni un refus de moderniser le réseau. Au contraire, beaucoup d'utilisateurs sont favorables à un transport public plus efficace et plus attractif. Toutefois, ils disent une chose très simple : un tram, même réussi, ne remplace pas un réseau de bus fiable. Une colonne vertébrale ne suffit pas si les membres ne suivent pas.

Or ce que nous constatons depuis la mise en service du nouveau réseau, c'est qu'il s'agit d'une réforme vécue comme brutale, mal comprise et surtout pénalisante pour la périphérie. Oui, Monsieur le Ministre, ce sont les communes et les quartiers de la périphérie qui paient la facture des dysfonctionnements : les habitants de Flémalle, de Grâce-Hollogne, de Herstal, de Seraing, d'Awans, d'Ougrée, de Rocourt, les villages et les quartiers plus éloignés des pôles d'échanges. Ceux-là n'ont pas une offre alternative à portée de pas. Ils n'ont pas toujours une gare de proximité, ils n'ont pas toujours une ligne structurante toutes les cinq minutes. Et quand le réseau se dérègle, ce ne sont pas quelques minutes perdues, ce sont des temps de trajets qui explosent, des correspondances qui s'enchaînent très mal, une incertitude permanente.

Un exemple parmi tant d'autres, mais qui parle à tout le monde : quand on arrive à des trajets annoncés à 96 minutes pour rejoindre le Sart Tilman depuis Herstal, on mesure l'ampleur du problème pour les étudiants, pour les travailleurs, les patients, le personnel hospitalier. Au bout du Sart Tilman, il y a quand même un centre universitaire qui emploie 9 000 personnes. Ce n'est pas un détail, c'est une rupture d'accessibilité. Quand une enquête montre qu'une part importante d'utilisateurs se dit insatisfaite, notamment dans la zone dense – Herstal, Awans, Flémalle, Ougrée –, on ne peut pas balayer cela comme de simples habitudes à prendre. L'acceptation sociale d'une réforme ne se décrète pas, elle se construit par la cohérence et par la fiabilité.

À cela s'ajoute une réalité qui fragilise tout le système : l'offre réelle n'est pas l'offre promise. On peut toujours publier des plans, des horaires, des correspondances théoriques. Néanmoins, si les bus ne passent pas, si les suppressions s'accumulent, la confiance s'effondre. C'est exactement ce que nous avons déjà vécu. Jusqu'à 627 annulations de bus par jour scolaire en Cité ardente. C'est ce qui a été évoqué comme chiffres. Des chiffres de 246 à 627 annulations sur une période courte ont circulé, avec une baisse sensible de l'offre réellement assurée.

Qu'importe le chiffre exact du jour : ce que les gens retiennent, c'est l'imprévisibilité. Or on ne construit pas

une mobilité durable sur l'incertitude. Aujourd'hui encore, un facteur revient sans cesse : la gestion des ressources humaines au sein du TEC Liège. On parle d'un absentéisme moyen très élevé – autour de 15 % –, avec des pointes plus importantes sur certaines lignes. La réponse annoncée est un recalibrage de l'offre, une diminution de l'offre de 2 % touchant des lignes fréquentées – les lignes 4, 7, 12, 17 – avec des voyages supprimés et des horaires revus. On peut comprendre la contrainte de ressources humaines, mais on ne peut pas normaliser l'idée que l'on réduise l'offre pour gérer l'insatisfaction. Sinon, on crée un cercle vicieux : moins de bus, c'est plus d'attente et de surcharge ; c'est plus de découragement, et donc moins d'usagers ; s'il y a moins d'usagers, en définitive, l'offre sera encore moindre. Au final, on renvoie les gens vers la voiture, exactement l'inverse des objectifs annoncés.

Permettez-moi d'insister, la mobilité n'est pas seulement un sujet d'infrastructure, c'est un service public qui doit être fiable, lisible et digne. Or, sur le terrain, ce que nous remontent les usagers et ce que CoMBaLi a mis en évidence, c'est parfois un sentiment d'abandon. Quand une ligne directe disparaît et que l'on impose deux correspondances, l'utilisateur a le sentiment de perdre du temps, son temps, mais aussi de perdre du respect.

En outre, je veux souligner la situation des communes, parce qu'elles sont en première ligne. Quand les itinéraires changent, quand des arrêts sont déplacés, quand des quartiers se sentent isolés, ce sont les bourgmestres, les échevins, les conseillers communaux, les services communaux qui reçoivent la colère, l'inquiétude, les demandes d'explication. Trop souvent, ils ont le sentiment d'être mis devant le fait accompli. Ce n'est pas tenable. On ne réussira pas une réforme de mobilité métropolitaine contre les communes ; on la réussira avec elles. Ma cheffe de groupe vous parlait de 500 000 personnes en métropole liégeoise.

Enfin, je veux saluer le professionnalisme des agents du TEC, ainsi que la bienveillance et l'écoute dont ils font preuve sur le terrain, parce qu'ils sont en première ligne et encaissent beaucoup : la tension des usagers, les retards, les surcharges, les agressions parfois. Ils font tourner le réseau dans des conditions difficiles. Cependant, on ne peut pas leur demander l'impossible. La question est simple : quelles ressources et quel pilotage leur donne-t-on ?

Monsieur le Ministre, cela fait désormais un an que cela dure. Par rapport à l'extension du tram entre Seraing et Herstal, cela fait bien plus encore. Cela a été une année passée à dénoncer, à interpeller et, sur le terrain, rien ne change. Cette mobilisation citoyenne et ce travail, colossal et fondamental, réalisé par CoMBaLi, ce sont des signaux d'alarme. Ce serait une faute politique de laisser s'installer l'idée que, dans la périphérie liégeoise, le transport public devient un

parcours d'obstacles. Oui au tram, à la modernisation, à une mobilité plus durable, mais pas au prix d'une périphérie reléguée, pas au prix d'usagers découragés, pas au prix d'un service public imprévisible.

Avec le TEC, vous avez une responsabilité : offrir aux Liégeoises et aux Liégeois un réseau de transport en commun digne d'une métropole. Les citoyens qui ont signé cette pétition ne demandent pas l'impossible. Ils demandent simplement que le bus arrive, que la correspondance fonctionne et que le réseau respecte leur temps et, en définitive, leur vie.

M. le Président. – La parole est à Mme Nikolic.

Mme Diana Nikolic (MR). – Je n'ai jamais de problème à venir à la tribune pour parler de mobilité liégeoise. C'est même toujours un exercice intéressant et auquel je souscris avec beaucoup de plaisir, mais l'objectif du débat est de l'enrichir, et non de marteler une position figée, d'autant que, en commission, lorsque nous avons entendu les pétitionnaires et ceux qui ont réalisé cet excellent travail, à savoir CoMBaLi, j'ai entendu énormément de choses, mais je n'ai pas entendu le collectif dire qu'il fallait absolument étendre le réseau de tram à tout prix.

Par contre, ce qu'ils ont beaucoup dit, c'est qu'il fallait d'abord faire fonctionner le réseau de mobilité au niveau liégeois actuellement de manière plus optimale. Peut-on en revenir à cela et ne pas marteler sa position en recréant un débat que l'on a déjà eu à de nombreuses reprises ? CoMBaLi est venu de manière constructive. Si l'on veut leur témoigner le respect que tout le monde dit ici avoir pour eux, on doit sortir des postures et des disputes politiciennes pour répondre réellement à leur demande. Cela a déjà été le cas parce que, en commission, nous les avons entendus et nous avons pu poser des questions et entendre des réponses tant de la part de M. le Ministre – dont il faut souligner la présence tout au long de ce débat, des auditions et encore aujourd'hui – que de la part de M. Schoonbroodt, le directeur exécutif du TEC Liège. Même le ministre a pu échanger avec M. Schoonbroodt, ce qui en a crispé certains lors de la réunion de la Commission. Néanmoins, du point de vue de CoMBaLi et des autres membres de la Commission, c'était plutôt un exercice sain et constructif.

Par rapport au tram, je suis d'accord avec ce que Mme Roberty a dit. C'est une avancée incontestable. D'ailleurs, personne ne conteste cela. Ce qui est dit – il faut pouvoir l'entendre avec clarté –, c'est que le tram ne fonctionne pas seul. Cela fait des années qu'on le dit. Le tram, à lui seul, ne va pas révolutionner toute la mobilité liégeoise. Le tram, c'est la colonne vertébrale. Le réseau de bus, c'est le muscle. Je crois que c'est inscrit mot à mot dans les conclusions de la majorité. Sans muscles, le système ne tient pas. Or, aujourd'hui, c'est clairement à ce niveau que des difficultés existent – c'est ce que CoMBaLi est venu présenter –, tant dans

les correspondances, dans la lisibilité du réseau que dans l'organisation globale de celui-ci. À cet égard, le travail a commencé il y a des années, bien avant ce Gouvernement et bien avant vous, Monsieur le Ministre.

C'est un travail qui se poursuit. Il faut rappeler que l'on n'est qu'au début du redéploiement, notamment des *busways*. Je me permets ici de citer les *busways* vers Chaudfontaine et vers Fléron. Quand on parle de périphérie liégeoise, on ne désigne pas que les communes dirigées par des bourgmestres socialistes. J'ai l'impression que certains s'arrêtent à Beyne-Heusay, recommencent à Seraing, et oublient un peu ce qu'il y a autour. En matière de mobilité, je rassure tous les Liégeois : il n'y a pas de navetteur ou d'usager de seconde zone en fonction de la couleur politique de leurs bourgmestres.

(Réactions dans l'assemblée)

Oui, je sais que les extensions du tram, c'est obsessionnel chez vous.

Les préoccupations partagées tant par les pétitionnaires que par CoMBaLi dans leur rapport sur la mobilité telle qu'organisée actuellement – et de manière légitime – portent sur les difficultés rencontrées par des citoyens, au quotidien, en lien avec la réorganisation du réseau de bus : des trajets plus longs, des correspondances plus complexes et, parfois, des annulations. Autrement dit, on assiste à une complexification, à davantage de problèmes dans la planification des trajets, à une perte de confiance, à un sentiment de manque d'écoute et de dialogue insuffisant et à une inquiétude face aux impacts concrets sur le terrain. Ce signal, nous le prenons au sérieux. Ce que le collectif CoMBaLi a présenté, ce n'est pas une posture ; c'est un retour du terrain. C'est précisément pour y répondre que, dans nos conclusions, nous insistons sur trois éléments.

D'abord, nous soulignons l'importance d'un dialogue et d'une concertation continus et structurés. Il ne s'agit pas d'une façade, mais d'une attention qui permette aux usagers, aux citoyens et aux acteurs locaux d'être réellement entendus et surtout d'obtenir des réponses. La concertation ne peut pas être un moment ponctuel. C'est un processus continu et une condition essentielle pour restaurer la confiance.

Ensuite, les conclusions abordent les moyens nécessaires à la réorganisation. J'aurai l'occasion d'y revenir.

Enfin, nous évoquons ce que j'ai beaucoup appelé « l'agilité » dans la gestion et l'adaptation du service. Le TEC doit être en mesure de répondre et de corriger rapidement ce qui ne fonctionne pas, en s'appuyant sur les retours du terrain. C'est une attente forte qui a été exprimée par CoMBaLi, par les pétitionnaires, mais aussi par les membres de la Commission. C'est

pleinement intégré dans nos conclusions. Je veux insister sur ce point.

J'ai eu l'occasion de le dire en commission et je le répète à cette tribune : 36 mois pour une évaluation complète, c'est trop long. Trois ans, c'est une éternité pour un usager confronté à des difficultés quotidiennes. Nous devons être capables d'évaluer et de corriger plus rapidement ce qui ne fonctionne pas. Cette capacité d'ajustement n'est pas un luxe, c'est une exigence. LeTEC a déjà démontré qu'il est en mesure de s'adapter et d'ajuster. On l'a vu avec les modifications de la ligne 10 aux Trixhes à Flémalle, ou encore – un exemple parmi d'autres de ce que CoMBaLi nous a expliqué – l'amélioration de l'information des usagers à bord du tram sur base des retours des usagers. Il y a encore du pain sur la planche quand on voit tous les éléments du rapport.

Le travail d'analyse et d'évaluation que CoMBaLi a fait, c'est un petit peu ce que l'on attend de la part du TEC. C'est prévu, les évaluations sont en cours. Cela prend du temps, trop de temps. Je veux être très claire : je ne suis pas en train de faire un procès au TEC. Les équipes de LeTEC font un travail remarquable, souvent dans des conditions difficiles. Le problème n'est pas humain, il est systémique dans la façon dont fonctionnent l'organisation, la gouvernance, le processus décisionnel et la mise en œuvre des réformes. C'est là que doit se situer notre exigence politique. C'est là qu'il faut donner plus de souplesse, d'autonomie, d'agilité. Monsieur le Ministre, je sais que vous y êtes attentif.

Je voudrais rappeler un point important, parce que j'ai parlé de moyens tout à l'heure. Les représentants de CoMBaLi, entendus en audition, ont même indiqué que des améliorations pouvaient être apportées sans forcément mobiliser des moyens budgétaires supplémentaires. Cela mérite d'être entendu avec sérieux.

Les moyens comptent – nos conclusions insistent là-dessus –, mais ils doivent surtout être affectés de manière efficace. Or, ce n'est pas tout à fait le cas. CoMBaLi, les Liégeois, les usagers liégeois au sens large de toutes les communes de la périphérie, n'attendent pas de nous un débat budgétaire abstrait. Ils attendent un service fiable, ils attendent qu'un bus annoncé passe et ils attendent un service public qui réponde à leurs besoins de mobilité. C'est là-dessus que nous serons être jugés.

Je suis très heureuse d'avoir entendu qu'il faut garantir ce droit à la mobilité pour tous. Cependant, vous pouvez mettre tous les moyens budgétaires que vous voulez sur la table, il faut aussi que le tram et les bus roulent chaque jour. Je suis sûre que, à gauche, tout le monde va passer sous silence la question des grèves. Or, M. Schoonbroodt, en commission, nous a dit que l'objectif qui doit être atteint par LeTEC de manière

générale, c'est un taux de service de 99,8 %. Fin 2025, au TEC Liège, on en était à 87 % en intégrant les jours de grève. Imaginez, en 2026, au moment où je vous parle, on est déjà à 13 jours de grève d'affilée en début d'année. Si nous reconnaissons le droit de grève – comme cela a été dit par ma collègue, Caroline Cassart-Mailleux, tout à l'heure dans le cadre de sa question d'actualité –, nous plaidons aussi pour un service garanti chaque jour, pour garantir à chacun son droit à la mobilité pour se rendre au travail, à ses études, à une formation, à un rendez-vous médical, et j'en passe. J'ai cru comprendre que, quand il s'agit de réorganisation du réseau, c'était important. J'imagine que cela vaut pour toutes les dimensions du droit à la mobilité.

Sur les extensions, je le répète, je n'ai pas entendu CoMBaLi dire qu'il fallait faire les extensions à tout prix et que c'est cela qui allait garantir l'amélioration de l'offre. Il faut d'abord faire fonctionner le réseau actuel avec ce qui est sur la table.

Sur les extensions, vous me permettez de donner un peu de clarté. Je ne vais pas rentrer en détail dans le débat, on l'a déjà eu beaucoup, mais gouverner n'est pas promettre. Or, c'est ce que le précédent ministre de la Mobilité a fait. On parle souvent de cette expression de « mettre la charrue avant les bœufs ». Lui, il a promis le tram avant d'avoir les rails. Il a mis la charrue avant même de s'assurer qu'il avait les moyens d'acheter les bœufs. Cela a créé énormément de déception, et a nui à la confiance que les usagers pouvaient avoir envers le politique. C'est bien cela que nous devons réparer maintenant. Le ministre a déjà eu l'occasion d'évoquer les pistes qu'il mettait sur la table à cet égard.

Je terminerai en remerciant à nouveau les pétitionnaires et les citoyens mobilisés. Leur engagement est précieux et doit être respecté. Le meilleur moyen de le respecter, ce n'est pas de camper sur ses positions, c'est d'écouter, d'analyser et d'en tirer les conclusions utiles. C'est ce que nous avons fait en majorité.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Chers collègues, tout d'abord, je voudrais aussi remercier le collectif CoMBaLi, à l'initiative de la pétition, que nous avons reçu en commission. Il a permis de montrer que des milliers de Liégeois – qui sont usagers du TEC pour aller au travail, à l'école, à un rendez-vous à l'hôpital, pour leurs loisirs – ont subi d'énormes désagréments suite à la réorganisation du réseau de bus autour de la ligne de tram. Cette ligne de tram est là, elle fonctionne, et c'est très bien, mais le réseau de bus autour de ce tram a vraiment de gros soucis. Il y a eu des changements d'itinéraires, de numéros de lignes, de fréquence, des bus fantômes qui sont annoncés sur l'application et puis qui ne passent pas. L'insatisfaction des usagers était et est toujours profonde – d'Oupeye à

Flémalle, de Seraing à Beyne-Heusay, d'Ans à Esneux, et dans toute la périphérie de Liège.

Nous avons reçu les pétitionnaires en commission. C'était un moment important de démocratie. Recevoir des citoyens au Parlement, c'est toujours très important. Nous les avons écoutés. Ils nous ont fait part des études qu'ils ont faites eux-mêmes, franchement super bien préparées et fouillées, avec d'énormes enseignements que nous pouvons tirer sur base des informations qu'ils ont récoltées auprès des usagers. Ils ont fait appel aux usagers et ont été capables de présenter un tableau relativement complet de tous les soucis qui se sont posés. C'est une enquête que le TEC aurait pu faire, mais qu'il n'a pas faite.

Le TEC aurait pu et aurait dû consulter les usagers avant de faire sa réorganisation. Il a choisi de ne pas le faire, et nous voyons les problèmes que cela a provoqués. Les initiateurs de la pétition, les membres du collectif CoMBaLi, nous ont fait part de leur demande d'évaluation, de réorganisation plus rapide du réseau, d'augmentation des fréquences, de respect des horaires, de meilleure lisibilité des horaires et aussi de concertation permanente pour que les usagers et usagères soient associés au processus de décision, en tout cas en ce qui concerne les horaires et les itinéraires de bus. Je peux vous dire que ces demandes restent d'actualité. Pas plus tard qu'hier et avant-hier, le trajet de la gare de Liège-Guillemins jusqu'au quartier des Biens-Communaux à Seraing – représentant environ 10 kilomètres, soit 20 minutes en voiture – en tram puis en bus m'a pris une heure et demie. Franchement, ce n'est pas possible, ce n'est pas vivable.

Un bus qui ne passe pas, c'est d'office 30 minutes d'attente supplémentaire à l'arrêt en fin de journée. Cela veut dire que ta soirée, tu peux l'oublier. Tu rentres chez toi et tu es trop fatigué pour faire encore autre chose. Les recommandations et les demandes qui sont formulées dans les conclusions présentées par la majorité en commission vont dans le bon sens, puisque l'on demande d'évaluer, de réorganiser plus vite, d'être plus agile, et cetera. Cependant, il y a quand même un point fort important et sur lequel nous restons, au PTB, très inquiets : pour réaliser toutes les améliorations proposées et demandées, il faudra des moyens supplémentaires. On ne pourra pas faire autrement. Si l'on veut plus de bus, donc plus de chauffeurs et de mécanos qui font un travail formidable dans les conditions dans lesquelles ils doivent travailler – franchement, chapeau –, on ne peut pas continuer avec une enveloppe fermée. Les travailleurs du TEC se battent, et ils ont raison, pour de meilleures conditions de travail. Des conditions de travail dégradées signifient un service de transport public qui fonctionne moins bien.

CoMBaLi ne demande pas, dans la pétition qu'il a formulée, de moyens supplémentaires, mais ce n'est pas pour cela que personne d'autre n'en demande. Les

chauffeurs, les travailleurs du TEC demandent des moyens supplémentaires pour avoir un meilleur service. Il y a un déficit de chauffeurs et cela engendre un coût. Il faut accroître l'attractivité du métier ; pour cela, il faudra des moyens financiers supplémentaires. Dès lors, la question se pose : qui va payer ces moyens supplémentaires ? Les annonces que vous avez faites récemment, Monsieur le Ministre, ne nous rassurent pas, puisqu'on apprend que vous voulez faire payer davantage les usagers alors que les prix ont déjà augmenté pour un service qui est loin d'être au top, comme on l'a entendu lors de l'audition. Nous pensons que ce n'est pas le citoyen qui doit payer les failles d'une gestion déficiente. Monsieur le Ministre, votre vision est dangereuse parce qu'elle fragilise l'accessibilité aux transports publics et ouvre petit à petit la porte à une logique de commercialisation, de marchandisation et de privatisation. Or, un service public ne se juge pas à sa rentabilité, mais à sa capacité à répondre aux besoins de la population.

Je voudrais ici rappeler que, au Grand-Duché de Luxembourg ou à Dunkerque, bus et trams sont gratuits ; c'est donc possible. À Dunkerque, ils ont encore fait des communiqués la semaine dernière pour indiquer que, suite aux problèmes de carburant rencontrés par les citoyens, la fréquentation du réseau de bus avait augmenté de 20 %. On voit qu'un réseau de bus qui fonctionne correctement et gratuitement est une solution dont on a besoin aux problèmes de transition énergétique.

Pour remettre sur la table ce problème du besoin de moyens financiers au niveau du TEC, pas seulement à Liège, nous redéposons l'amendement qui a été rejeté par la Commission. On est un peu têtue au PTB. C'est un amendement qui demande d'ajouter aux conclusions que « le Parlement réaffirme la nécessité de garantir un service public de transport fiable, durable et accessible, financé à la hauteur de ses ambitions et des besoins de l'ensemble des utilisateurs, qu'il s'agisse des voyageurs ou des travailleurs du secteur, afin de permettre une offre de transport adaptée aux besoins réels dans la Ville de Liège et ses alentours. » Parce que l'amélioration du service public de transport constitue un levier central des politiques de mobilité, de cohésion sociale, mais aussi de transition écologique. Cela suppose un engagement financier à la hauteur de ces enjeux.

M. le Président. – La parole est à Mme Fafchamps.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Mme Fafchamps, issue de Fléron, qui fait partie de la périphérie liégeoise et de la métropole liégeoise, même si, d'après certains députés socialistes, seules les communes avec des bourgmestres socialistes font partie de l'arrondissement liégeois...

(Réaction de Mme Morreale)

Vous ne l'avez pas citée ; on pourra lire le compte rendu.

(Réaction de Mme Morreale)

Non, mais Fléron est quand même une première couronne autour de Liège, directement impactée par la mobilité liégeoise. Ce n'est pas la première couronne en termes de mobilité, non.

M. le Président. – J'invite les collègues à laisser Mme Fafchamps s'exprimer.

La parole est à Mme Fafchamps.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Chers collègues, je veux d'abord saluer le travail titanesque réalisé par le collectif CoMBaLi. Ce qu'ils nous ont apporté, ce ne sont pas des impressions, mais des faits, des réalités vécues, parfois dures, par des usagers qui dépendent chaque jour des transports publics. Au fond, leur message est simple : la mobilité liégeoise ne fonctionne pas comme elle devrait pour le moment. Nous devons l'entendre. Des solutions doivent être apportées, mais nous devons aussi apporter des solutions avec sérieux, parce que certaines réponses sont immédiates, mais beaucoup d'autres sont structurelles. Elles nécessitent une chose essentielle : du travail avec les communes au plus près du terrain, car une partie des solutions se joue là, dans l'organisation locale, dans l'articulation des réseaux, dans la cohérence des aménagements et partout dans la métropole liégeoise.

Ensuite, il faut le dire clairement, on ne résoudra pas les problèmes en envisageant la mobilité par morceaux. Bus, tram, train, vélo, voiture, tout est lié. Le Gouvernement a validé jeudi le contrat de service public qui confirme l'engagement du budget pour les quatre lignes de *busways* et pour les deux lignes prioritaires d'Herstal et de Seraing.

En zone périurbaine notamment, il faut sortir des illusions. On ne mettra pas un bus à chaque coin de rue, mais on peut et l'on doit créer les conditions pour que les alternatives fonctionnent réellement : des parkings P+R efficaces, des connexions fiables, des stationnements vélos sécurisés, bref, rendre le report modal possible et crédible.

Il y a aussi une réalité que l'on ne peut pas éluder, celle des ressources humaines. Sans chauffeur, sans personnel, il n'y a pas de service. Le recrutement est en cours, oui, mais le véritable enjeu est l'attractivité des métiers et la lutte contre l'absentéisme. Cela ne se règle pas en quelques semaines, c'est un travail de fond.

Ajoutons à cela un élément majeur : l'arrivée du tram. C'est une transformation profonde et toute transformation de cette ampleur implique une phase d'ajustement. Cela peut être inconfortable, mais c'est aussi une étape nécessaire. Je l'entends, certains disent que cela ne va pas assez vite. C'est exactement pour

cela que le nouveau contrat de service public veut plus d'agilité : l'OTW ne s'occupera plus des ajustements, ce sera LeTEC directement.

Soyons honnêtes, la politique publique ne se construit pas à coups d'annonces ou de réactions à chaud. Elle se construit dans la durée, dans l'analyse, dans la concertation. Le ministre a confirmé que l'amélioration de l'offre doit être constante et que le dialogue régulier avec CoMBaLi est nécessaire. D'ailleurs, le nouveau contrat de service public demande aussi au TEC de rendre ce dialogue plus structurel. C'est précisément ce que nous faisons ici.

Nos conclusions le montrent aussi, nous n'avons pas fermé le débat. Au contraire, nous l'avons enrichi, nous avons intégré des demandes importantes, notamment de l'opposition :

- renforcer la politique RH pour rendre le métier plus attractif ;
- objectiver la performance du réseau avec des indicateurs clairs ;
- réévaluer rapidement la réorganisation liée au tram pour garantir une desserte efficace et une meilleure complémentarité entre les modes, y compris en soirée et le week-end.

Ce travail est collectif et il est utile. Nos priorités sont claires :

- restaurer la fiabilité du réseau ;
- assurer la prévisibilité pour les usagers ;
- renforcer l'attractivité des métiers ;
- assurer une vraie complémentarité entre les modes ;
- s'appuyer sur un contrat de service public ambitieux et agile.

Ce que nous proposons aujourd'hui, ce n'est pas une réponse ponctuelle, c'est une trajectoire, exigeante, réaliste et tournée vers un objectif simple : redonner confiance aux usagers.

M. le Président. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Monsieur le Président, chers collègues, il n'est pas exagéré de dire que l'on voit rarement une pétition citoyenne à laquelle est jointe une telle documentation, avec des données que les pétitionnaires ont non seulement rassemblées, mais souvent collectées eux-mêmes.

Le travail de CoMBaLi a mis en évidence non seulement la nécessité d'améliorer le service rendu aux citoyens, mais aussi la possibilité de coconstruire cette amélioration et la rendre pérenne. Dès lors, il est d'autant plus regrettable que nous avons dû arriver au constat qu'une trop grande partie des considérants du texte de la majorité sont inadaptés, et les demandes de la pétition ne sont pas reliées dans ce texte, comme on l'entendait. C'est pour cela que nous avons choisi de ne pas déposer une flopée d'amendements, car dans les circonstances d'aujourd'hui, cela aurait nui à la lisibilité

du débat. On avait déposé un texte alternatif avec nos conclusions. La majorité a choisi de ne pas s'en saisir pour les siennes. Dont acte, regardons en avant.

Cela est d'autant plus regrettable au vu du travail fourni de CoMBaLi et des constats présentés, qui sont des problèmes très concrets que les usagers liégeois rencontrent au quotidien : bus fantômes, soucis de connexion entre les différents moyens de transport, annulation, inaccessibilité des horaires. Depuis la semaine dernière, suite à un témoignage direct, je peux ajouter le cas de la peur du bus fantôme. On peut ainsi se retrouver à 10 heures et demie du soir à l'extérieur de Rocourt pour rejoindre le centre de Liège, voir que le bus est affiché, mais ignorer s'il existe et s'il va vraiment venir. Je crois que, là, on a un problème de transport, mais aussi de sécurité parce que le dernier bus arrivait 1 heure plus tard.

Face aux problèmes catastrophiques présentés par CoMBaLi, nous avons demandé des mesures immédiates visant à rétablir la fiabilité du réseau de bus, notamment par la réduction des annulations, la sécurisation effective des correspondances par des mesures de priorité en faveur des bus et l'adaptation des amplitudes horaires aux réalités des travailleurs. La situation dure depuis un certain temps. C'est important maintenant d'améliorer rapidement cette situation pour ne pas dégoûter durablement les usagers TEC. C'est important. D'autres ont dit aussi, d'un point de vue plus large, plus global, il faut augmenter tout simplement la part modale des TEC – même en Brabant wallon, Monsieur Maroy –, pas seulement à Liège, mais aussi ailleurs.

Au-delà de ces mesures immédiates, il faut aussi des mesures plus structurelles qui permettront d'améliorer et de répondre à long terme aux problèmes présentés. Parmi ces demandes, je vais en citer deux qui nous semblent prioritaires et primordiales.

Premièrement, ces auditions ont mis en évidence que le service n'est pas rendu, car on n'arrive pas à remplir le cadre. Il faut que le Gouvernement wallon accorde une attention prioritaire au cadre humain de l'exploitation du réseau TEC. Le graphique présenté lors des auditions parlait de lui-même, il est nécessaire de rendre le métier de chauffeur attractif. Il y a une négligence des conditions de travail des chauffeurs de la part de la majorité. Monsieur le Ministre, quand allez-vous mieux prendre – ou mieux pouvoir prendre – en considération les conditions de travail ? C'est très important.

Deuxièmement, une autre mesure structurelle que je voulais relever, le travail réalisé par CoMBaLi a démontré la nécessité d'inscrire de manière pérenne dans le contrat de service public de l'OTW la participation citoyenne dans les processus de concertation, de suivi et d'évaluation des politiques de mobilité. Tenir compte de la demande globale en amont

est indispensable pour la mise à jour du réseau de transport public ou, comme l'a formulé CoMBaLi dans ses conclusions, « coconstruire un service public digne de la métropole liégeoise ».

M. le Président. – Je me tourne vers M. le Ministre Desquesnes pour voir s'il souhaite intervenir.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – C'est un débat parlementaire. J'y ai été attentif, Monsieur le Président.

M. le Président. – Il n'y a pas de problème. C'est une faculté et ce n'est pas une obligation.

Un amendement a été proposé, après approbation du rapport, par Mmes Bernard, Ammi, MM. Liradelfo, Mugemangango et Mme Pavet (Doc. 478 (2025-2026) N° 2).

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close et vous propose de voter ultérieurement sur l'amendement et les conclusions de la Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux.

VOTES

M. le Président. – J'invite Mmes les Secrétaires Hanus et Thoron à venir me rejoindre à la tribune pour procéder aux votes.

**Projets de motion
déposés en conclusion des interpellations
de M. Lefèbvre à M. Desquesnes, Ministre du
Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et
des Pouvoirs locaux, sur la nécessaire remise en
ordre des équipements électriques de la
Wallonie et
de M. Hazée à M. Desquesnes, Ministre du
Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et
des Pouvoirs locaux, sur l'état des installations
électriques de la Wallonie
par MM. Lefèbvre et Crampont
(Doc. 537 (2025-2026) N° 1),
par M. Hazée
(Doc. 538 (2025-2026) N° 1),
par M. Liradelfo
(Doc. 539 (2025-2026) N° 1)
et par M. J.-P. Bastin et Mme Cassart-Mailleux
(Doc. 540 (2025-2026) N° 1)**

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion des interpellations à M. le Ministre Desquesnes de M. Lefèbvre sur la nécessaire remise en ordre des équipements électriques de la Wallonie et de M. Hazée sur l'état des installations électriques de la Wallonie.

La première motion motivée de MM. Lefèbvre et Crampont a été imprimée et distribuée sous le document n° 537 (2025-2026) N° 1.

La deuxième motion motivée de M. Hazée a été imprimée et distribuée sous le document n° 538 (2025-2026) N° 1.

La troisième motion motivée de M. Liradelfo a été imprimée et distribuée sous le document n° 539 (2025-2026) N° 1.

La quatrième motion pure et simple de M. J.-P. Bastin et Mme Cassart-Mailleux a été imprimée et distribuée sous le document n° 540 (2025-2026) N° 1.

Conformément aux dispositions de l'article 142.4 du règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par M. J.-P. Bastin et Mme Cassart-Mailleux.

La parole est à M. Lefèbvre, auteur principal du premier projet de motion motivée.

M. Bruno Lefèbvre (PS). – Monsieur le Ministre, chers collègues, il y a quelque chose de contradictoire dans la façon dont ce dossier est traité dans notre Parlement. Alors que, avec M. Hazée, nous sollicitons un travail approfondi en commission, vous nous l'avez refusé en déposant une motion pure et simple. Par la suite, M. le Ministre s'est engagé à nous transmettre les

dizaines de milliers de pages du dossier. Hier, vous vous êtes ralliés à nous pour soutenir la demande d'audition du directeur général du SPW MI, confirmant, par l'absurde, que le travail parlementaire sur ce dossier était loin d'être terminé.

Avant de m'exprimer sur le fond de ce dossier, je voudrais une nouvelle fois saluer avec force le travail d'enquête mené par les journaux du groupe L'Avenir : des semaines d'investigation, des documents recoupés, des contradictions pointées, des témoignages confrontés aux chiffres. C'est un service rendu à la démocratie et un rappel utile de l'importance d'une presse indépendante et pluraliste.

Pour en revenir au dossier de la sécurité des installations électriques du SPW MI, il faut revenir à sa genèse. Un tragique accident survenu en 2020 a rappelé que, lorsque l'on parle d'installations électriques publiques, le risque n'est jamais théorique. Oui, c'est indigne qu'un défaut d'investissement, de pilotage et de conformité dans des infrastructures relevant de l'intérêt général ait pu conduire à la mort d'un adolescent. La sécurité des citoyens et des travailleurs ne peut pas dépendre de priorités fluctuantes, d'un suivi fragmenté ou de données éparpillées.

Dans ce dossier, ce qui heurte aujourd'hui n'est pas l'existence d'un chantier – nous savons tous qu'un réseau ancien exige des investissements –, mais l'impression d'une gestion trop longuement écartelée, insuffisamment pilotée et d'un flou persistant sur l'état réel du parc, les chiffres, et les responsabilités.

Monsieur le Ministre, je veux le dire clairement, j'ai apprécié votre attitude en commission. Dans votre réponse, vous avez reconnu que les informations transmises au Parlement étaient imprécises et incomplètes et vous avez présenté vos excuses. Dans cette majorité, ce type de posture lucide, responsable, respectueuse du Parlement, mérite d'être souligné.

Il faut maintenant passer d'une prise de conscience à une méthode et à des actes. La sécurité n'est pas optionnelle. Nous attendons, premièrement, de la transparence : un état des lieux consolidé et incontestable, avec un périmètre clair, une méthode de comptage et une présentation intelligible de ce qui est conforme, non conforme et provisoirement sécurisé. Deux, un cadastre fiable et centralisé. Pas pour publier des données sensibles, mais pour permettre un contrôle démocratique réel, avec une traçabilité sérieuse et un accès organisé au Parlement. Trois, un plan d'investissement jalonné, des budgets, des priorités, des échéances et des indicateurs publics de suivi – parce qu'un calendrier sans moyens, ce n'est pas un plan, c'est un pari.

Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, le message est simple : ce dossier ne peut pas se refermer sur des promesses. Il doit déboucher sur une

gouvernance claire, une transparence maîtrisée et un investissement à la hauteur pour que plus jamais un défaut d'entretien, de conformité ou de pilotage ne puisse mener à un nouveau drame.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée, auteur principal du second projet de motion motivée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Début février, le ministre était interpellé sur l'état des installations électriques. Cela faisait suite au jugement du Tribunal de Namur après le drame qui était intervenu en juin 2020, ici, à quelques dizaines de mètres, en bord de Sambre, avec la mort d'un jeune, Pablo, qui avait la vie devant lui. La réponse du ministre était alors rassurante, autant quant au travail qui était encore à finaliser d'ici 2027, et également quant à la maîtrise du danger, avec des logiques bien comprises de priorisation. Il restait un questionnement suite à cet échange, à propos d'une confusion, ou en tout cas d'une discordance quant au nombre de cabines électriques entre ce que nous avons pu lire dans le jugement et les informations apportées par le ministre en séance plénière, en réponse à une question d'actualité, puis en commission. Ce questionnement avait fait l'objet d'une question écrite, d'une demande d'accès au cadastre qui était proposé en *data room*.

Comme M. Lefèbvre y a fait référence, fin mars, le journal *L'Avenir* a publié une investigation très approfondie, avec des constats accablants et une préoccupation sérieuse pour la sécurité des travailleurs, des travailleuses et du public. Cela a alors conduit le ministre à reconnaître avoir donné des informations incorrectes au Parlement et à prendre par ailleurs des engagements quant au suivi du dossier. Nous avons estimé qu'une motion motivée était nécessaire par rapport à cette situation à la fois préoccupante et inédite, ou en tout cas très inhabituelle, et heureusement, quant au fonctionnement. Si l'administration ne fournit pas des informations fiables, ce sont les fondations qui ne sont plus là.

Quel est le contenu de cette motion ?

Premièrement, l'enjeu de la transparence pour restaurer la confiance et avoir une information extrêmement précise, la demande étant d'un état des lieux complet et de l'état du plan de mise en conformité en cours.

Deuxièmement, la garantie quant aux moyens budgétaires qui doivent être présents pour rencontrer cet enjeu.

Troisièmement, des initiatives à prendre autant que possible – je parle sans expertise et sans les connaître – quant à la fluidification des circuits administratifs ou logistiques, pour que les choses puissent avancer au plus vite ; le ministre avait déjà indiqué en séance plénière que les moyens budgétaires n'étaient pas l'élément freinant l'avancement du dossier.

Quatrièmement, l'enjeu des enseignements à tirer à partir des constats posés de ce qui a conduit à ces difficultés.

Cinquièmement, une communication transparente – cela va de soi – pour la suite du programme avec un rapport au sein du Parlement.

Nous avons fait venir la première demande de transparence hier en commission parce que j'étais un peu désolé qu'une motion pure et simple ait été déposée. Nous avons indiqué la volonté, l'ouverture pour un travail commun là-dessus. Le premier point a donc été rencontré par la décision consensuelle de la réunion de la Commission hier, et je l'en remercie. Les autres éléments sont proposés à votre jugement.

M. le Président. – La parole est à M. Liradelfo, auteur principal du troisième projet de motion motivée.

M. Julien Liradelfo (PTB). – Aujourd'hui, si l'on parle de l'état des cabines électriques, c'est malheureusement parce que le jeune Pablo a perdu la vie, électrocuté à quelques dizaines de mètres de ce Parlement en 2020. Cela a été rappelé : la justice a reconnu en 2026 la responsabilité de la Région par défaut de prévoyance et de précaution. Ce n'est pas un accident, c'est une faute.

Quand on regarde la situation aujourd'hui, ce qui est vraiment problématique, c'est le flou qui persiste. Je veux aussi souligner le travail d'investigation qui a été fait par le journal *L'Avenir*, qui a démontré tous les problèmes qu'il y avait, notamment sur le comptage des cabines et sur les déclarations qui ont été faites. Le ministre a reconnu qu'il y avait eu des chiffres différents, et il a expliqué que c'était des chiffres qui n'avaient pas été consolidés. On a parlé de 2 500 cabines puis de 3 000 cabines. Cela veut dire quelque chose de simple ; nous ne savons pas précisément ce qu'il faut sécuriser comme cabines, ce qui est un problème majeur. On ne peut pas gérer un enjeu de sécurité si l'on ne sait pas exactement où sont les risques.

Vous avez aussi reconnu que le système reposait sur une organisation dispersée, sans pilotage global. Autrement dit, pendant des années, un enjeu de sécurité aussi important a été géré sans vision d'ensemble, ce qui est également problématique.

À cela s'ajoutent les retards. Les obligations dataient de 2012, avec un objectif en 2016. Aujourd'hui, on parle d'une mise en conformité pour 2027, voire plus tard ; dix ans de retard sur une question de sécurité, c'est difficilement justifiable. Dans le même temps, vous affirmez que des mesures sont prises là où il y a un danger. Comment identifier correctement les dangers si le cadastre n'est pas complet ? C'est là tout le problème. C'est la raison pour laquelle nous avons déposé cette motion, qui demande un cadastre complet et centralisé, une transparence totale pour que le Parlement puisse

contrôler, un plan d'investissement clair et contraignant et, enfin, des mesures immédiates pour sécuriser les installations à risque.

M. le Président. – La parole est à M. Bastin, auteur principal du projet de motion pure et simple.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Le 26 juin 2020, c'est un drame qui initie toute cette séquence avec le décès tragique du jeune Pablo, à quelques centaines de mètres de ce Parlement, et ce, suite à une électrocution. Le jugement du tribunal de Namur a établi en droit la responsabilité de la Région wallonne dans ce dossier. Depuis plusieurs semaines, nous échangeons sur ce dossier avec l'actuel ministre en commission, et nous tenons à souligner sa volonté de totale transparence. Je remercie M. Lefèbvre d'avoir souligné avec élégance cet état de fait, tout comme M. Hazée. Nous saluons d'ailleurs l'honnêteté intellectuelle dont M. Desquesnes a fait œuvre envers notre assemblée, en reconnaissant que les premières informations qu'il nous avait communiquées de bonne foi, sur la base des informations transmises par son administration, étaient incomplètes, et il a veillé à corriger celles-ci en totale transparence.

Comme il s'y était engagé, une importante documentation a été communiquée à notre assemblée afin que nous puissions au mieux appréhender le dossier. De fait, cela représente des milliers de pages, ce qui indique la complexité du dossier et le nombre de cabines disséminées sur tout le territoire. Cela montre aussi toute la difficulté d'exercer des responsabilités si, dès lors, on ne peut pas avoir des informations qui reviennent spontanément, de manière complète et totale.

Hier, en commission, nous avons convenu rapidement et directement qu'il pourrait y avoir une audition dans quelques semaines, début juin en l'occurrence, du directeur général du SPW MI sur ce dossier. C'est une nouvelle étape importante de la volonté, dans une concorde et sans jeu majorité-minorité, qu'il y ait cette transparence pour essayer de répondre aux enjeux de ce dossier important pour la sécurité de nos concitoyens et de nos infrastructures.

En parallèle, le ministre nous a fait état de la mise en place d'une concertation régulière et soutenue entre son cabinet et l'administration afin de veiller à l'établissement d'une stratégie visant à la mise en conformité de l'ensemble des cabines, principalement sur le réseau non structurant. Nous le constatons : un travail important est en cours et le Parlement est pleinement informé de celui-ci en totale transparence. Nous souhaitons poursuivre celui-ci dans les prochaines semaines, au travers de la consultation des documents, mais aussi de l'audition du SPW MI. Nous aurons ainsi l'occasion de faire le point avec le ministre sur le calendrier et les budgets qu'il aura identifiés comme nécessaires grâce au travail en cours.

Nous sommes certains de sa volonté d'avancer et de veiller à ce que plus jamais une famille ne puisse être endeuillée en raison d'une défaillance dans ce domaine.

M. le Président. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux, autre auteure du projet de motion pure et simple.

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Ce qui est aujourd'hui relevé concernant l'état des réseaux électriques autour de nos routes et infrastructures wallonnes n'est pas une simple série de ratés techniques. C'est le symptôme d'une absence prolongée de décision politique. Ce que nous découvrons aujourd'hui n'est pas le fruit du hasard, mais bien l'héritage d'années de gestion défaillante et d'un manque de pilotage au plus haut niveau pour lesquelles des alertes précises existaient et la non-conformité généralisée était connue. Malgré cela, les investissements ont été reportés et les décisions ont été repoussées au détriment de la sécurité la plus élémentaire.

Le débat que nous avons eu en commission sur l'état des cabines et des installations électriques du SPW a mis en lumière un besoin assez simple, mais essentiel : la sécurité pour les agents qui travaillent sur le terrain, mais aussi pour les citoyens qui vivent ou circulent à proximité de ces installations. La réalité, il faut bien le dire, est restée trop longtemps dans l'ombre.

Monsieur le Ministre, vous n'êtes toutefois pas responsable de ce dossier. Vous en héritez, et vous l'avez pris à bras-le-corps.

Les échanges en commission avec vous, Monsieur le Ministre, ont permis de poser les bases en toute transparence. On l'a encore démontré hier, lorsque nous avons programmé l'audition du directeur du SPW MI en juin. Ce chantier est d'une grande ampleur. Le parc est ancien et dispersé, avec des niveaux de conformité très variables. On voit aussi les faiblesses accumulées au fil du temps, avec les données incomplètes, les cadastres pas toujours à jour et les responsabilités parfois floues.

Nous prenons acte des premiers pas que vous avez posés et de votre volonté de centraliser les informations, en mettant en place un suivi plus régulier par l'administration avec des réunions à votre cabinet, une priorisation des sites à risque et une programmation d'investissements à moyen terme. Ces mesures sont indispensables. Maintenant, il faut passer du constat à des résultats concrets, visibles et mesurables. C'est votre souhait.

Concrètement, nos attentes sont claires : d'abord, un état des lieux complet et consolidé ; ensuite, une gouvernance claire, un pilote identifié, des responsabilités assumées, et surtout, une traçabilité qui nous permet, ici, au Parlement, de suivre réellement l'évolution du dossier. Le message que je porte est

simple : nous soutenons pleinement l'objectif de la mise en conformité et la volonté de remettre de l'ordre.

Nous serons exigeants sur la suite, sur les délais, sur la transparence et sur les résultats. Je pense que c'est également le souhait du Gouvernement. Au fond, il ne s'agit pas de faire du bruit ou d'entretenir un climat anxieux. Il s'agit de faire ce qui est attendu de nous tous, c'est-à-dire apporter des solutions concrètes et durables et mesurées pour garantir la sécurité des Wallonnes et des Wallons.

Je tiens aussi à remercier le ministre pour tous les éléments et tous les documents qu'il a mis à notre disposition pour que l'on puisse faire toute la transparence dans ce dossier.

M. le Président. – Je voudrais vous signaler, puisque plusieurs d'entre vous l'ont évoqué, que nous avons bien reçu les documents qui ont été annoncés. Ils représentent de l'ordre de 60 000 pages au format électronique.

La Conférence des présidents a décidé de la consultation en *data room* de ces documents. Compte tenu de l'ampleur du dossier et des documents reçus, les modalités – principalement techniques – d'organisation de la consultation en *data room* seront fixées par la Conférence des présidents le 13 mai prochain.

Je vous invite à activer votre poste de vote à l'aide de votre badge nominatif.

- Il est procédé au vote nominatif.

66 membres prennent part au vote.
41 membres répondent oui.
25 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Muel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Vincent Crampont (PS), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Thierry Witsel (PS).

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

**Projets de motion
déposés en conclusion de l'interpellation
de M. Hazée à M. Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur le recrutement d'un ou d'une membre du
comité de direction de Wallonie Entreprendre,
par M. Hazée
(Doc. 541 (2025-2026) N° 1)
et par M. Maillen
(Doc. 542 (2025-2026) N° 1 et 1bis)**

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Hazée à M. le Ministre Jeholet sur le recrutement d'un ou d'une membre du comité de direction de Wallonie Entreprendre.

La première motion motivée de M. Hazée a été imprimée et distribuée sous le document n° 541 (2025-2026) N° 1.

La seconde motion pure et simple de M. Maillen a été imprimée et distribuée sous le document n° 542 (2025-2026) N° 1 et 1bis.

Conformément aux dispositions de l'article 142.4 du règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par M. Maillen.

La parole est à M. Hazée, auteur principal du projet de motion motivée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Dans ce dossier, tout est contraire aux engagements du Gouvernement dans sa Déclaration de politique régionale, que ce soit sur le plan de l'efficacité, de l'impartialité ou de la transparence.

Cela a commencé il y a déjà un certain temps avec l'extension du comité de direction dans sa composition, avec le sixième siège qui a été pourvu. Les statuts ont été modifiés pour pouvoir le faire, en plus sans devoir faire aucune procédure particulière et aucun appel public. Ce sont les premières entailles. Il y a le discours habituel du Gouvernement sur les mandats pléthoriques, sur les armées mexicaines, mais, ici, allons-y, créons un sixième poste.

À présent que l'un des membres du comité de direction prend sa légitime retraite, on repasse bientôt à cinq. Le Gouvernement veut absolument à nouveau pourvoir le sixième poste. On est tout au-dessus des rémunérations en Région wallonne, c'est 300 000 euros brut. Vous pouvez ajouter les cotisations sociales, les plans de pension complémentaire. On ne doit pas être très loin du demi-million d'euros à un moment où l'on en cherche pas mal.

À côté de cela, si cet emploi devait être considéré comme nécessaire, la manière de le pourvoir est, en outre, extrêmement problématique, puisque nous avons une offre d'emploi indigente, qui tient en 10 lignes. Manifestement, moins il y a de lignes, plus la rémunération est élevée. Un certain nombre de documents stratégiques adoptés par le Gouvernement après validation par le conseil d'administration, comme la feuille de route avec les objectifs stratégiques de la fonction, la description détaillée de la fonction, ne sont pas communiqués.

Si cela ne suffisait pas, on peut encore s'interroger sur l'apparence d'impartialité du chasseur de têtes qui a été sollicité. Il est conseiller communal dans un groupe de la majorité, ancien candidat sur la liste Europe et même récemment désigné vice-président de la SFPIM, à côté d'Axel Miller, bien connu des agents de l'ancien Crédit communal, Dexia, Belfius. Le SFPIM est par ailleurs un outil très souvent en dialogue ou en partenariat avec Wallonie Entreprendre. Cela ajoute potentiellement des enjeux de conflits d'intérêts.

Bref, il n'y a rien qui va. La motion est très simple. Nous proposons au Gouvernement de retirer sa décision du 5 février 2026, compte tenu de toutes les contraventions aux principes qu'il proclame, de réexaminer le dossier à la lumière de ces principes, avec, en première instance, le meilleur choix qui est de ne pas désigner un sixième membre du comité de direction et, ainsi, trouver une contribution aux économies que la Wallonie cherche à réaliser. À titre subsidiaire, si cet emploi était considéré comme absolument indispensable, il conviendrait d'opérer un recrutement fondé sur une procédure avec les principes d'impartialité, d'objectivité et de transparence pleinement rencontrés.

M. le Président. – La parole est à M. Maillen, auteur principal du projet de motion pure et simple.

M. Vincent Maillen (MR). – Le ministre Jeholet a répondu à l'ensemble des questions formulées par M. Hazée lors de son interpellation, que ce soit sur la composition du comité de direction, la modification des statuts, la composition du jury ou encore la mise à disposition des informations sur les candidats. De façon générale, le ministre a pu rassurer sur le respect des principes de bonne gouvernance, de transparence et d'égalité d'accès. Pour le surplus, la procédure est conforme aux statuts et aux décrets. Je dirais plutôt que tout va. Vous me permettez de ne pas prolonger inutilement ce débat et de vous renvoyer, le cas échéant, vers le compte rendu de la Commission du 7 avril dernier.

M. le Président. – La parole est à M. Liradelfo.

M. Julien Liradelfo (PTB). – Wallonie Entreprendre gère plusieurs milliards d'euros d'argent public. Comme le démontre la procédure que dénonce notre collègue, Monsieur Hazée, cet outil n'est pas géré dans l'intérêt des travailleurs.

Pourquoi ? Parce que, d'abord, il n'y a aucune transparence : pas d'accès public procès-verbaux ni aux décisions du CA. Or, les travailleurs ont pourtant le droit de savoir ce qui est fait avec leur argent. Ici, c'est l'opacité qui règne. Au lieu d'ouvrir la gouvernance, vous la fermez une fois de plus. Vous pourriez, par exemple, intégrer comme cela a déjà été demandé, les syndicats au CA, mais c'est l'inverse qui se passe, on les exclut encore plus.

Enfin, la question qui se pose, c'est : pourquoi avoir 11 directeurs grassement payés ? Il y a trois ans, on nous avait promis qu'avec les départs à la pension il y en aurait moins. Trois ans et demi plus tard, on voit que ce n'est pas le cas. Vous continuez à placer les copains et l'on continue à gérer l'économie en donnant de plus en plus de place au banc patronal et surtout en retirant la place aux représentants des travailleurs. On ne soutiendra donc pas votre motion pure et simple qui dit que tout va bien. Non, tout ne va pas bien.

M. le Président. – Je me tourne vers le banc gouvernemental et je ne vois pas de demande d'intervention.

Nous allons voter.

- Il est procédé au vote nominatif.

66 membres prennent part au vote.

41 membres répondent oui.

25 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue

(MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mael (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Vincent Crampon (PS), Valérie Dejardin (PS), Dorothee De Rodder (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Thierry Witsel (PS).

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

Pétition demandant l'interdiction progressive des pesticides de synthèse en Wallonie en vue de protéger la santé humaine et en particulier celle des enfants

(Doc. 477 (2025-2026) N° 1 à 3)

Votes nominatifs

M. le Président. – Nous allons voter sur l'amendement portant sur les conclusions de la Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale sur la pétition demandant l'interdiction progressive des pesticides de synthèse en Wallonie en vue de protéger la santé humaine et en particulier celle des enfants, par Mme Linard, MM. Hazée et Mockel (Doc. 477 (2025-2026) N° 2 – amendement n° 1).

- Il est procédé au vote nominatif.

66 membres prennent part au vote.

25 membres répondent oui.

41 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Vincent Crampont (PS), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Nous allons voter sur l'amendement portant sur les mêmes conclusions, par Mme Linard, MM. Hazée et Mockel (Doc. 477 (2025-2026) N° 2 – amendement n° 2).

- Il est procédé au vote nominatif.

66 membres prennent part au vote.
25 membres répondent oui.
41 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Vincent Crampont (PS), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Özlem Özen (PS),

Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Nous allons voter sur l'amendement portant sur les mêmes conclusions, par Mme Linard, MM. Hazée et Mockel (Doc. 477 (2025-2026) N° 2 – amendement n° 3).

- Il est procédé au vote nominatif.

66 membres prennent part au vote.
25 membres répondent oui.
41 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Vincent Crampont (PS), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier

de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Nous allons voter sur l'amendement portant sur les mêmes conclusions, par Mme Linard, MM. Hazée et Mockel (Doc. 477 (2025-2026) N° 2 – amendement n° 4).

- Il est procédé au vote nominatif.

66 membres prennent part au vote.
25 membres répondent oui.
41 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Vincent Crampont (PS), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier

Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Nous allons voter sur l'amendement portant sur les mêmes conclusions, par Mmes Ammi, Bernard, Pavet, MM. Mugemangango et Liradelfo (Doc. 477 (2025-2026) N° 3).

- Il est procédé au vote nominatif.

66 membres prennent part au vote.
21 membres répondent oui.
41 membres répondent non.
4 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Vincent Crampont (PS), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Julien Liradelfo (PTB), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Se sont abstenus :

Mme et MM. Jori Dupont (Indépendant), Stéphane Hazée (Ecolo), Bénédicte Linard (Ecolo), Freddy Mockel (Ecolo).

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Vote sur l'ensemble

M. le Président. – Nous allons voter sur les conclusions de la Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale sur la pétition demandant l'interdiction progressive des pesticides de synthèse en Wallonie en vue de protéger la santé humaine et en particulier celle des enfants (Doc. 477 (2025-2026) N° 1 à 3).

- Il est procédé au vote nominatif.

66 membres prennent part au vote.

41 membres répondent oui.

25 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Se sont abstenus :

Mmes et MM. Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Vincent Crampont (PS), Valérie Dejardin (PS), Dorothee De Rodder (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Thierry Witsel (PS).

En conséquence, les conclusions de la Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale sont adoptées. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

Pétition relative aux TEC et à une demande de débat avec auditions sur les conséquences de la réforme des lignes et horaires de bus suite à la mise en service du tram le 28 avril 2025 (Doc. 478 (2025-2026) N° 1 et 2)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur l'amendement portant sur les conclusions de la Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux sur la pétition relative aux TEC et à une demande de débat avec auditions sur les conséquences de la réforme des lignes et horaires de bus suite à la mise en service du tram le 28 avril 2025, par Mmes Bernard, Ammi, MM. Liradelfo, Mugemangango et Mme Pavet (Doc. 478 (2025-2026) N° 2).

- Il est procédé au vote nominatif.

66 membres prennent part au vote.

25 membres répondent oui.

41 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Vincent Crampont (PS), Valérie Dejardin (PS), Dorothee De Rodder (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron

(MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Vote sur l'ensemble

M. le Président. – Nous allons voter sur les conclusions de la Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux sur la pétition relative aux TEC et à une demande de débat avec auditions sur les conséquences de la réforme des lignes et horaires de bus suite à la mise en service du tram le 28 avril 2025 (Doc. 478 (2025-2026) N° 1 et 2).

- Il est procédé au vote nominatif.

66 membres prennent part au vote.

41 membres répondent oui.

22 membres répondent non.

3 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés),

Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Vincent Crampont (PS), Valérie Dejardin (PS), Dorothee De Rodder (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Julien Liradelfo (PTB), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Thierry Witsel (PS).

- Se sont abstenus :

Mme et MM. Stéphane Hazée (Ecolo), Bénédicte Linard (Ecolo), Freddy Mockel (Ecolo).

En conséquence, les conclusions de la Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux sont adoptées. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

Le Parlement s'ajourne jusqu'à convocation ultérieure.

La séance est levée.

- La séance est levée à 17 heures 57 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Jamila Ammi, PTB
M. Jean-Paul Bastin, Les Engagés
Mme Alice Bernard, PTB
M. Willy Borsus, Président
Mme Caroline Cassart-Mailleux, MR
M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale
M. Vincent Crampont, PS
M. Maxime Daye, MR
Mme Valérie Dejardin, PS
Mme Caroline Desalle, Les Engagés
M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux
Mme Véronique Durenne, MR
Mme Sophie Fafchamps, Les Engagés
Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives
Mme Anne-Catherine Goffinet, Les Engagés
M. Stéphane Hazée, Ecolo
Mme Marie Jacqmin, Les Engagés
M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique
Mme Anne Lambelin, PS
M. Bruno Lefèbvre, PS
Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance
Mme Bénédicte Linard, Ecolo
M. Julien Liradelfo, PTB
M. Vincent Maillen, MR
M. Chris Massaki Mbaki, MR
M. Freddy Mockel, Ecolo
Mme Christie Morreale, PS
Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports
Mme Diana Nikolic, MR
Mme Sabine Roberty, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

AFSCA	Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire
ASBL	association sans but lucratif
AViQ	Agence pour une vie de qualité
CA	conseil d'administration
cdH	Centre démocrate humaniste (devenu Les Engagés en mars 2022)
CEO	chief executive officer (chef de la direction, directeur général ou administrateur délégué)
CISAF	Clean Industrial Deal State Aid Framework (Cadre d'aides d'État pour un pacte industriel propre)
CoMBaLi	Collectif pour la mobilité du bassin liégeois
CORTEX	Centre régional de coordination des risques et de la transmission d'expertise
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CREG	Commission de régulation de l'électricité et du gaz
CWaPE	Commission wallonne pour l'énergie
Elia	gestionnaire de réseau de transport d'électricité
GRD	gestionnaire(s) de réseau(x) de distribution
GRT	gestionnaire(s) de réseau(x) de transport
GT	groupe de travail
IPP	impôt des personnes physiques
LGBTQIA+	lesbiennes, gays, bisexuels, trans, queers, intersexes, asexuels + les nombreux autres termes désignant les genres et les sexualités
MECAP	mesures des eaux de captage
MERCOSUR	Mercado Común del Sur (Marché commun du Sud)
MI	Mobilité et Infrastructures (SPW)
OGM	organismes génétiquement modifiés
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
OTW	Opérateur de transport de Wallonie (précédemment appelé groupe TEC)
P+R	park and ride (parc-relais) (parking)
PFAS	perfluoroalkyl and polyfluoroalkyl substances (substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées)
PRW	Plan de relance de la Wallonie
QI	quotient intellectuel
RH	ressources humaines
RIS	revenu d'intégration sociale
SEC	système européen de comptes économiques intégrés
SFPIM	Société fédérale de participations et d'investissement - Federale Participatie- en Investeringsmaatschappij
SNCB	Société nationale des chemins de fer belges
SONACA	Société nationale de construction aérospatiale
SPGE	Société publique de gestion de l'eau (SA)
SPW	Service public de Wallonie
STR	short term rental (location à court terme)
TEC	Société de transport en commun
TFA	trifluoroacetic acid (acide trifluoroacétique)
Unia	Centre interfédéral pour l'égalité des chances

ANNEXES

Liste des documents parlementaires

1. Rapport présenté au nom de la Commission de l'énergie, du climat et du logement par MM. Devin et Evrard sur la coupure du réseau de distribution de gaz de février 2026 à Mons.
Audition de :
 - Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports ;
 - M. Grifnée, Administrateur délégué d'ORES ;
 - M. Renier, Président du comité de direction de la Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE).Il sera imprimé et distribué sous le n° 529 (2025-2026) N° 1.
2. Projet de décret portant création d'un incitant unique à l'embauche (Doc. 536 (2025-2026) N° 1) ; il a été envoyé à la Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation, imprimé et distribué.
3. Rapport présenté en application de l'article 166*bis* du règlement par M. Maroy sur la mission d'étude à Paris dans le cadre d'une réunion du Réseau parlementaire mondial de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) les 11 et 12 mars 2026.
Il a été imprimé et distribué sous le n° 543 (2025-2026) N° 1 et 1*bis*.
4. Projet de décret modifiant le décret du 23 juin 1994 relatif à la création et à l'exploitation des aéroports et des aérodromes relevant de la Région wallonne (Doc. 545 (2025-2026) N° 1) ; il sera envoyé à la Commission de l'énergie, du climat et du logement, imprimé et distribué.
5. Rapport présenté au nom de la Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux par MM. Lefèbvre et J.-P. Bastin sur la pétition pour mettre fin au plan d'aménagement actuel du *busway* sur l'avenue des Martyrs.
Il sera imprimé et distribué sous le n° 554 (2025-2026) N° 1.

Liste des documents transmis au Parlement

Documents	Commission concernée
1. Pétition pour une plus grande implication politique des citoyens et citoyennes au Parlement wallon	Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal
<p>2. Avis A.1659 du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur l'avant-projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 15 décembre 2016 portant exécution du décret du 10 juillet 2013 relatif aux centres d'insertion socioprofessionnelle</p> <p>3. Avis A.1660 du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur l'avant-projet d'arrêté portant exécution du décret du 29 janvier 2004 relatif au plan d'accompagnement anticipé et à la cellule pour l'emploi et modifiant l'arrêté royal du 9 mars 2006 relatif à la gestion active des restructurations</p> <p>4. Avis A.1661 du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur l'avis sur l'avant-projet d'arrêté portant exécution du décret relatif à la réforme des primes à l'embauche</p>	Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation
5. Rapport d'activités de l'École d'administration publique Wallonie-Bruxelles (EAP) pour l'année 2025	Commission de la fonction publique et des infrastructures sportives
6. Avis A.1658 du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) concernant le projet d'arrêté du GW relatif au subventionnement des infrastructures et des équipements des milieux d'accueil de la petite enfance	Commission du tourisme et du patrimoine
<p>7. Avis Energie.26.04.AV-Log.26.02.AV du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur la note d'orientation relative au régime global de soutien à la rénovation</p> <p>8. Motion relative aux auditions organisées par la Commission de l'énergie, du climat et du logement du Parlement de Wallonie à la suite de la crise du gaz ayant touché la Ville de Mons, adoptée par le Conseil communal de Mons le 24 mars 2026</p>	Commission de l'énergie, du climat et du logement

<p>9. Avis RUR.26.0376.AV-Agriculture du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur le projet d'arrêté du Gouvernement wallon déterminant les modalités de notification du droit de préférence attribué à la Région wallonne conformément à l'article D.358/1 du Code wallon de l'agriculture</p>	<p>Commission de l'agriculture, de la nature et de la ruralité</p>
<p>10. Avis ENV.26.25.AV - RUR.26.0253.AV du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur l'avant-projet de décret modifiant la partie VIII du code de l'environnement et divers décrets en matière d'environnement et transposant partiellement la directive (UE) 2024/1203 du Parlement européen et du Conseil du 11 avril 2024 relative à la protection de l'environnement par le droit pénal et remplaçant les directives 2008/99/CE et 2009/123/CE</p> <p>11. Avis ENV.26.36.AV du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur l'avant-projet de décret modifiant le Code wallon du bien-être des animaux du 4 octobre 2018 et le décret du 6 mai 2019 relatif à la délinquance environnementale</p> <p>12. Rapport de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) relatif aux perspectives de population et de ménages entre 2025 et 2043 en Wallonie</p>	<p>/</p>

Liste des notifications d'arrêts de la Cour constitutionnelle

1. Notification de l'arrêt n° 36 du rôle 8295 concernant le recours en annulation des articles 1^{er} (3°, 5° et 10°), 60 et 87 du décret de la Communauté française du 7 décembre 2023 modifiant le décret du 4 février 2021 relatif aux services de médias audiovisuels et aux services de partage de vidéos, introduit par la société de droit néerlandais « Netflix International bv ».
2. Notification de l'arrêt n° 37 du rôle 8384 concernant le recours en annulation partielle de l'article 30 du décret de la Communauté française du 18 avril 2024 portant réforme de la gouvernance de l'Office de la naissance et de l'enfance (insertion d'un article 16/4 dans le décret de la Communauté française du 12 mai 2004 « relatif à l'Aide aux enfants victimes de maltraitance »), introduit par l'ASBL « Fédération des équipes SOS Enfants en Communauté française de Belgique » et autres.
3. Notification de l'arrêt n° 38 des rôles 8397 et 8398 concernant les questions préjudicielles relatives aux articles 40^{ter}, § 2, alinéa 2, 1°, et 42, § 1^{er}, alinéa 2, de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers, posées par le Conseil du contentieux des étrangers.
4. Notification de l'arrêt n° 39 des rôles 8514 et 8524 concernant les questions préjudicielles relatives à l'article 148, alinéa 1^{er}, de la loi de principes du 12 janvier 2005 concernant l'administration pénitentiaire ainsi que le statut juridique des détenus, posées par la Commission d'appel néerlandophone du Conseil central de surveillance pénitentiaire.
5. Notification de l'arrêt n° 40 du rôle 8591 concernant la question préjudicielle concernant l'article 11 du décret de la Communauté française du 5 octobre 2023 relatif à la gouvernance, à la transparence, à l'autonomie et au contrôle des organismes, des sociétés de bâtiments scolaires et des sociétés de gestion patrimoniale qui dépendent de la Communauté française, posée par le Tribunal du travail francophone de Bruxelles.